

Biblioteka
U. M. K.
Toruń

221936

II 1964

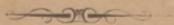
LA POLOGNE

ET

LA CATHOLICITÉ

PAR

HENRI LASSERRE



ROME ET PARIS

CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES

Décembre 1861.

114

LA POLOGNE

ET

LA CATHOLICITE

PAR

HENRI LASSERRE



ROME ET PARIS

CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES

Décembre 1861.



LA POLOGNE

LA CATHOLICITÉ

HENRI LASSERRE



221936

FLORENCE. — IMPRIMERIE LE MONNIER.

W.2525/60

LA POLOGNE

ET

LA CATHOLICITÉ.

Telle est l'interrogation à laquelle nous voulons répondre. Quel est le problème que nous voulons étudier, telle est la cause que nous voulons expliquer, d'abord devant le raisonnement des diplomates et des hommes d'Etat, ensuite et surtout devant la raison Catholique, c'est-à-dire devant la raison de l'homme, éclairée, équilibrée et vivifiée par la raison de Dieu.

C'est à cette dernière, c'est à cette raison et à cette conscience que nous nous adressons. Les événements qui se passent en Pologne depuis bientôt une année, et qui commencent à troubler si profondément la diplomatie des grands Etats de l'Europe, préoccupent à un puissant degré la conscience de la Chrétienté.

Ce vaste mouvement national qui s'accomplit la Croix à la main, qui se traduit par des processions, qui a pour chefs des évêques et non des généraux, qui n'oppose à la mitraille et au massacre que des hymnes et des cantiques, présente en ce moment aux hommes un spectacle comme ils n'en avaient point encore vu.

On regarde, on s'étonne, on admire, on s'alarme. Les bons et les méchants s'interrogent :

Cette patience qui va jusqu'à la mort, est-ce le mar-

tyre? Mais les martyrs ne s'inquiétaient ni de nationalité, ni de politique;

Ce mouvement qui tend à l'indépendance et à la liberté de la patrie, est-ce la Révolution? Mais la Révolution tue, et les Polonais se laissent tuer; la Révolution attaque, et les Polonais ne se défendent même pas: la Révolution blasphème, et les Polonais ne cessent de prier.

Qu'est-ce donc cependant que ces événements étranges? Qu'est-ce que cette question polonaise, que plus d'un croyait morte, et qui surgit tout-à-coup au milieu des affaires, déjà si compliquées, du monde politique et du monde chrétien?

Telle est l'interrogation à laquelle nous voulons répondre; tel est le problème que nous voulons étudier; telle est la cause que nous voulons instruire, d'abord devant la raison des diplomates et des hommes d'Etat, ensuite et surtout devant la raison Catholique, c'est-à-dire devant la raison de l'homme, éclairée, épurée et vivifiée par la raison de Dieu.

C'est à cette dernière, c'est à cette raison et à cette conscience chrétienne qu'il appartient d'être juge en suprême ressort dans ces grands procès qui s'agissent parfois entre les peuples et les souverains. Elle seule est compétente pour prononcer la décision de la justice et de la vérité, tandis que les révolutions, dont l'impiété de nos jours invoque à chaque instant le sanglant arbitrage, ne donnent et ne peuvent donner après tout que l'aveugle et éphémère solution de la force ou de la ruse.

La Conscience, il est vrai, n'a pour faire exécuter ses arrêts ni des canons ni des armées: mais elle a le bras même de Dieu, qui agit avec lenteur, qui agit dans le secret des choses, mais qui agit infailliblement, et qui dirige les événements vers le terme qu'il a marqué; de sorte qu'avoir raison devant elle c'est, au fond, être assuré du triomphe définitif. Quelqu'un l'a dit avec une grande vérité: « Même

en ce monde, Dieu n'est jamais vaincu: c'est toujours à Lui qu'appartient le dernier succès; et c'est la justice qui gouverne le monde, quoique le sol de l'histoire soit en quelque sorte couvert par les cadavres des justes et des martyrs. »

Examinons donc, en Chrétien et devant les Chrétiens, le solennel débat qui s'agite présentement entre la Nation Polonaise et le Gouvernement Russe; examinons-le, et quant au droit et quant aux faits, et quant au fond et quant à la forme.

I.
La question de droit dans les affaires de Pologne peut être examinée sous deux aspects différents:

Au point de vue du droit absolu, rien ne peut couvrir l'iniquité du partage de la Pologne contre lequel l'Eglise Catholique toute entière protesta dès l'origine avec un si ferme courage, par la bouche de Clément XIV et de Pie VI. La situation est toujours la même: le temps s'est écoulé sans en rien modifier; et contre ce vol d'une Nation la revendication est éternelle. Le fait accompli, les événements contemporains en sont la preuve, ne peut jamais changer l'essence des choses et rendre juste ce qui est injuste: sans quoi, pour légitimer le crime, il suffirait de le commettre; sans quoi, pour se faire absoudre d'un vol, la première condition serait de ne point restituer. Non! non! nous en attestons Dieu, l'iniquité, comme le prétendent certains esprits étroits et impies, ne s'efface pas par les années: c'est précisément tout le contraire. Loin de s'atténuer, elle s'aggrave et se multiplie en se prolongeant;

Au point de vue relatif de la diplomatie et des gou-

vernements, le droit de la Pologne doit être considéré, non plus d'après les principes supérieurs et immuables de la justice, mais d'après le texte des traités internationaux qui forment ce qu'on est convenu d'appeler « le droit public Européen. »

Quant au premier et au plus élevé de ces deux aspects de la question polonaise, nous n'avons à présenter aucune considération : l'évidence ne se démontre point. Et d'ailleurs la conscience du monde chrétien pense, en 1861, ce qu'elle pensait en 1772 et 1793, lors de la protestation du Saint-Siège. La conscience chrétienne participe en quelque sorte du caractère immuable du Dieu dont elle est l'expression. La sagesse éternelle qui l'inspire et qui lui montre la vérité, la préserve de cette mobilité, signe de l'erreur, qui fait changer d'un jour à l'autre les vaines opinions de l'esprit humain.

Nous voulons nous restreindre à démontrer que la Pologne est demeurée jusqu'ici dans le droit légal, dans le droit des traités et des concordats, et que c'est le Gouvernement Russe et non pas elle qui a violé tous les pactes, toutes les conventions et toutes les lois.

Remontons tout d'abord aux traités de 1815.

Nous examinerons ensuite plus spécialement le côté religieux de la question; mais il est nécessaire auparavant d'en déterminer bien nettement le côté politique.

II.

Les trois grandes monarchies qui s'étaient jadis emparé de la Pologne étaient prépondérantes au Congrès de Vienne; et elles placèrent les autres Puissances dans l'alternative, ou de subir ce fait accompli, ou d'exposer le continent à une conflagration universelle. Toutefois, l'Europe, forcée matériellement de maintenir le partage, se sentit également forcée par le cri de la conscience publique, de faire dans son œuvre injuste une part à la justice, et de donner, sinon dans l'ensemble, du moins en quelques détails, une certaine satisfaction aux droits imprescriptibles de ce peuple que, d'un autre côté, on sacrifiait aux prétendues nécessités de la politique.

En acceptant ou en subissant le partage de la Pologne, l'Europe ne voulut, ni livrer entièrement, ni livrer sans conditions, cette nation malheureuse aux trois Puissances co-partageantes.

Avant d'apposer sa signature au bas de l'acte qu'il lui semblait impossible de déchirer, elle stipula, en faveur des Polonais, diverses clauses destinées à sauvegarder leurs droits les plus nécessaires, les plus légitimes, les plus sacrés. Elle se résigna bien à placer la Pologne sous la dépendance politique des trois maisons souveraines de Russie, de Prusse et d'Autriche; mais elle ne voulut nullement incorporer les provinces polonaises à ces trois États, et ne prétendit, en aucune sorte, anéantir, par une impossible fusion avec trois peuples différents, une nationalité de vingt

¹ Nous nous permettons de prendre littéralement tout ce paragraphe, qui résume en quelques mots très-exacts la situation de la Pologne au point de vue des traités, dans une publication intitulée *La Prusse et les Traités de Vienne*, dont l'auteur a pris pour tâche d'établir nettement, les textes officiels en main, la volonté de l'Europe au Congrès de 1815.

millions d'hommes. Tout au contraire, elle exigea expressément pour ces provinces, une vie distincte, séparée, *nationale*, pour employer le terme même dont se servit le Congrès. Elle consentit à briser l'unité politique de la Pologne; mais elle entendit maintenir son unité nationale et sauvegarder dans l'avenir la liberté civile de ses habitants, leur religion, leur langue, leur propriété, et, en un mot, tout ce qui, en dehors de l'indépendance politique, constitue la vie d'un pays. Dans la pensée du Congrès, la Pologne devait cesser d'être un État, tout en demeurant une Nation; ou plutôt elle devait se partager en trois États distincts, mais civilement fédérés, ayant chacun son autonomie personnelle, son gouvernement national, et même son existence politique, sous le sceptre d'un souverain étranger.

Telles sont les conditions au prix desquelles l'Europe consentit à accepter le partage de la Pologne. Elle le modifia profondément, et par une distribution, toute différente, des territoires, et par la création d'un droit public spécialement stipulé pour les provinces polonaises, lequel droit public devait être comme leur charte et leur constitution garantie par l'Europe.

La Russie s'engageait particulièrement à former de cette partie de la Pologne qu'elle recevait du Congrès un Royaume séparé, jouissant d'une constitution distincte et administré par ses nationaux.

III.

Nous n'avons pas à nous préoccuper ici de la façon dont les Maisons d'Autriche et de Prusse ont tenu leurs engagements vis-à-vis de la Gallicie et du Grand-duché de Posen: mais, nous le demandons, le Gouvernement Russe n'a-t-il pas successivement violé, dans l'esprit et dans la

lettre, toutes les stipulations du grand traité Européen de 1815?

Si la constitution promise a existé de nom pendant quelque temps, a-t-elle été, même pour un seul jour, pleinement exécutée? Où est maintenant, où est depuis plus de trente années cette constitution elle-même? Où est l'administration par les nationaux? Où est la libre communication commerciale entre toutes les provinces de l'ancienne Pologne, garantie par l'art. 14 de l'Acte général de Vienne? Où est surtout, où est la plus sacrée de toutes les libertés, la liberté d'être Catholique? Tous ces droits, garantis par les traités, sont foulés aux pieds par la Russie: le monde entier en est témoin.

Là-dessus les diplomates de Saint-Petersbourg s'écrient que la Révolution est en Pologne. Et, en un point ils ont raison.

Oui, nous en convenons, depuis bientôt un demi-siècle il y a contre le droit légal, contre le droit public, contre le droit des traités, une révolution et une révolte permanente en Pologne. C'est la révolte du Gouvernement Russe qui veut briser par la violence ou la ruse la charte solennelle que lui a imposée l'Europe. Voilà le fond même de la question. La Russie viole les clauses des contrats Européens; la Pologne demande qu'ils soient respectés. De quel côté porte donc le reproche de se placer dans une situation révolutionnaire et l'accusation de sortir de la légalité?

Vainement le Gouvernement Russe invoque-t-il, comme l'autorisant à tout violer, l'insurrection polonaise de 1830. Ce prétexte, fait pour tromper les esprits inattentifs, est un mensonge de la Russie, et ne pourrait d'ailleurs changer l'état de la question. D'un côté, la constitution du Royaume de Pologne était violée dans tous ses articles avant 1830, et

c'est précisément à cause de cette infraction au pacte commun, longtemps et inutilement invoqué par les Polonais, qu'a eu lieu le soulèvement. Et, d'autre part, le fait des Polonais ne pouvait libérer la Russie des engagements qu'elle avait pris et des traités qu'elle avait signés, non avec eux, mais avec l'Europe. Tout au plus aurait-il pu fournir au Gouvernement Russe un motif pour demander aux autres parties contractantes de réviser ensemble les Traités ; mais, en aucun cas, elle ne lui donnait le droit de s'en affranchir de sa propre autorité.

Ceci est évident, et il n'est pas besoin d'y insister.

La constitution une fois abolie, et les stipulations des traités de Vienne mises complètement à néant, les Russes songèrent que, malgré la terreur qu'ils inspiraient alors au continent, malgré la faiblesse et la lâcheté des chancelleries de ce temps, la conscience publique avait les yeux sur eux, et qu'ils ne pouvaient laisser ainsi en face de l'Europe, officiellement et indéfiniment, la Pologne sous l'arbitraire de la soldatesque.

Après avoir traité la nation en pays conquis, après avoir transporté tout un peuple de prétendus coupables en Sibérie, après avoir confisqué le patrimoine de milliers de familles, la Russie publia donc, avec grande ostentation, un *Statut organique* pour le Royaume de Pologne. Dans cette espèce de constitution qui était la violation la plus flagrante de l'Acte de Vienne, l'Empereur supprimait le titre de seconde Capitale donné à Varsovie, remplaçait le vice-Roi par un Lieutenant, changeait les ministères en commissions dépendant des ministres de Saint-Petersbourg, abolissait l'armée Polonaise; ordonnait que les jeunes gens soumis au recrutement fussent incorporés dans l'armée russe, interdisait le costume national etc. etc. : mais, en même temps, ce « Statut » assurait au pays une certaine autonomie ; et

quelques libertés des plus nécessaires étaient laissées aux Polonais. On devine combien avait dû être restreinte cette part de liberté, puisque ce code politique était l'œuvre de l'empereur Nicolas, de l'empereur Nicolas, irrité par une révolution qui avait un instant triomphé.

Eh bien ! des dispositions favorables de ce « Statut organique, » quelque peu libéral qu'il pût être, *aucun article n'a été encore exécuté.*

Ces paroles ne sont pas de nous, elles sont du conseiller d'état russe Tymowski dans son rapport officiel à l'empereur Alexandre, en date de cette année-ci.

Quel a donc été le régime du royaume de Pologne depuis 1830 jusqu'à présent ? L'état de siège le plus rigoureux et pas autre chose ; l'état de siège tel qu'il peut être quand il est exercé par des hordes de Cosaques.

Encore une fois, qui est hors de l'état légal, qui est révolutionnaire, ou de la Pologne qui réclame qu'on exécute les traités et les lois, ou de la Russie qui ne respecte ni les stipulations convenues avec l'Europe, ni les statuts qu'elle a faits elle-même suivant son bon vouloir ?

On embarrasserait singulièrement ceux qui vont s'écrier partout que la Pologne se met hors de l'état légal, si on leur demandait de montrer les actes internationaux qui réglementent la situation de la Pologne et de faire voir les articles actuellement violés par les Polonais. « Violent l'état légal » ne veut rien dire, ou cela veut dire « Violent la loi. » Or nous mettons au défi le plus absolu de produire cette loi.

Tel est, dans sa vérité, l'état de la question polonaise au point de vue politique. Nous avons voulu l'établir claire-

ment, et débarrasser en passant cette question des divers sophismes dans lesquels on essaie de l'envelopper. Toutefois, là n'est point le but principal que nous nous proposons. Nous savons que la Religion domine la Politique de toute la hauteur qui sépare le ciel de la terre, et qu'au-dessus du droit de se posséder elles-mêmes, il existe pour les Nations un droit antérieur et supérieur, un droit imprescriptible, un droit qui est en même temps un devoir, le droit de posséder Dieu; c'est-à-dire le droit pour tous ses membres d'être chrétiens et catholiques.

Or ce droit, le premier et le plus sacré de tous, est précisément celui que viole le plus outrageusement le Gouvernement Russe, dont la conduite rappelle en ce moment, non seulement les persécutions des Empereurs schismatiques de Constantinople, mais même les sanglantes hécatombes des Néron et des Dioclétien.

En admettant un instant toutes les raisons de vindicte que le Gouvernement Russe prétend avoir; en admettant que, malgré la situation faite et garantie à la Pologne par l'Europe entière réunie à Vienne, ce Gouvernement ait le droit de traiter cette Nation en pays conquis et de lui appliquer les plus dures lois des guerres les plus barbares; en concédant tout, en un mot, dans le domaine politique, la question religieuse n'en reste pas moins tout entière debout.

La conduite de la Russie vis-à-vis du Catholicisme en Pologne ne se peut justifier aux yeux de qui que ce soit dans le monde, et à plus forte raison aux yeux de la conscience chrétienne.

La liberté de l'Eglise catholique en Pologne a été garantie au moment de tous les partages par les déclarations solennelles et réitérées des Puissances copartageantes. Or, si l'on peut comprendre qu'à la suite d'une insurrection on retire à un peuple telle ou telle de ses libertés politiques, il est

absolument impossible de concevoir qu'on enlève à des Chrétiens la liberté de leur religion, à titre de châtement pour un crime quelconque. Une idée aussi monstrueuse ne pouvait prendre naissance que dans le système politique d'une puissance schismatique, au sein de laquelle la religion est tellement morte, qu'elle est descendue à ne plus être autre chose qu'un simple moyen de gouvernement. Que les Polonais fussent considérés comme criminels et égarés dans leur révolte, ou simplement comme infortunés dans leur défaite, l'idée chrétienne ne faisait-elle pas un devoir à la Russie de leur laisser, avant toutes choses, la pleine liberté de leur culte et de leurs croyances? Si quelqu'un a surtout besoin du développement de la vie religieuse, n'est-ce pas le coupable pour revenir au bien, ou le malheureux pour y puiser la patience de supporter ses douleurs?

Mais l'Empereur de Russie, avant d'être un Gouvernement, est un Schisme. Il est chef de secte, pontife de l'erreur et ennemi de l'Eglise; il veut non seulement s'emparer injustement des territoires, ce qui est de la Politique (de la politique païenne, il est vrai), mais il veut encore asservir les consciences, ce qui est de la Religion.

Le Catholicisme respecte tous les gouvernements; et le principe d'autorité n'a jamais trouvé d'appui plus solide que dans notre sainte religion, qui commande d'être soumis aux maîtres, même fâcheux. Mais le Catholicisme est en même temps l'ennemi absolu de l'erreur, parce qu'il est la vérité éternelle: et voilà pourquoi il est persécuté, dans tous les siècles et dans tous les pays, par les souverains qui sont autre chose qu'un gouvernement, et qui représentent dans leur personne soit le paganisme, soit le schisme, soit l'hérésie, soit quelqu'un de ces mille systèmes insensés que, dans sa présomption, la folle philosophie humaine prétend édifier. Si ces souverains n'étaient que souverains, ils aimeraient l'Eglise, parce qu'elle consolide et affermit leur pouvoir; mais ils sont sectaires, et ils la haïssent parce qu'elle condamne

leur erreur, leur système, leur orgueil; parce qu'ils la sentent plus forte; parce que, en un mot, elle est la vérité et qu'ils sont le mensonge.

Jamais les premiers chrétiens n'étaient entrés dans une conspiration; jamais ils n'avaient manqué à leurs devoirs envers l'Empereur. On ne voyait point de sujets plus soumis ni de citoyens plus dévoués. Et cependant, tant que le paganisme occupa le trône, les chrétiens furent immolés par millions sur toute la surface de l'univers.

Quand les empereurs, sans être païens, furent schismatiques, la persécution recommença. C'est une histoire éternelle. Ce qui se passe entre le Gouvernement Russe et la Pologne n'en est que la continuation.

Si les Polonais sont persécutés dans leur religion, ce n'est pas par l'Empereur qui n'a rien à craindre du Catholicisme, c'est par le Pontife schismatique qui a tout à en redouter. La puissance du souverain est ici au service du prosélytisme barbare du sectaire.

Si donc quelqu'un est coupable de vouloir mêler et confondre ensemble la Politique et la Religion, ce ne sont pas les Polonais, mais les Russes.

Les Russes font à la fois de la Politique un instrument religieux, et de la Religion un instrument politique. « Il faut, disait l'empereur Nicolas, décatholiciser la Pologne pour la dépoloniser. » Et, en s'exprimant ainsi, il ne présentait que la moitié de son idée et le commencement de son dessein.

Si la puissance du Czar est toute au service du Pontife schismatique, le schisme à son tour seconde merveilleusement en effet, non point seulement dans ses propres Etats, mais beaucoup plus loin, l'ambition insatiable de l'autocrate. Voilà l'idée toute entière.

Le Schisme est comme le point d'appui et le pivot de la politique envahissante de la Russie. C'est par le Schisme que l'Empereur qui se dit « orthodoxe » veut gagner suc-

cessivement tous les peuples slaves de l'Autriche et de la Turquie; et ensuite, ayant déjà pris ce développement immense, le bras au nord et le bras au midi, enserrer l'Europe catholique, jusqu'à ce qu'elle soit étouffée et que Saint-Petersbourg remplace Rome. Voilà le dessein complet.

Or, par où l'Autocrate orthodoxe peut-il commencer l'exécution du plan formidable qu'il a conçu contre la religion Catholique et contre la liberté de l'Europe, sinon par la Pologne, qu'il tient déjà en sa puissance, qu'il gouverne par le knout et la baïonnette, à qui il refuse toute vie, à qui il défend comme un crime de rêver (c'est le mot officiel), de rêver cette existence nationale que les traités lui ont pourtant garantie; par cette Pologne qu'il considère, en un mot, comme une vaste prison dont il est le geôlier, et dont la porte ne s'ouvre que sur la Sibirie?

L'accusation portée en ce moment par la Russie contre les Polonais, de faire de la Religion un instrument politique, ne pouvait en de telles circonstances émaner que d'un Gouvernement qui, suivant l'expression d'un diplomate illustre, a élevé le mensonge à la hauteur d'une institution.

Jamais d'ailleurs, et en aucune circonstance, les Polonais n'auraient pu songer à faire de la Religion un instrument politique, et cela pour trois raisons bien manifestes:

D'abord la religion Catholique a toujours été, s'il est possible, plus cruellement et plus constamment persécutée

¹ Ceci n'est pas une vaine hypothèse, c'est déjà de l'histoire, histoire lamentable et terrible dont le monde chrétien connaît plus d'un douloureux chapitre!... Au moment même où nous écrivons, les Ruthènes Grecs-Unis de la Gallicie, depuis longtemps travaillés par la propagande « orthodoxe » qui a habilement exploité à son profit le soulèvement moral du pays à la suite des massacres de 1846, sont peut-être à la veille de devenir schismatiques et par suite Russes, c'est-à-dire d'être perdus religieusement pour l'Eglise et politiquement pour l'Autriche.

en Pologne, que les tendances patriotiques elles-mêmes, comme le prouvent si bien les réclamations incessantes de la Papauté, et notamment celles que n'a cessé de faire depuis son avènement notre Très-Saint-Père Pie IX, et celles qu'énumérait déjà le Saint-Siège en 1842 lorsqu'il prononçait cette phrase caractéristique, éternellement vraie en Russie: « On ne paraît pas tant vouloir punir dans les sujets le délit de révolte, qu'accabler et éteindre la religion à laquelle ils sont attachés. » Et, par conséquent, la Religion aurait eu moins de facilité d'action que toute autre force nationale.

En second lieu, cette persécution terrible a réveillé et porté presque au plus haut degré le sentiment religieux de la Pologne, l'exaltant au point de lui faire comprendre et pratiquer la résignation surhumaine des martyrs. Or, quand on croit en Dieu de la sorte, on ne cherche pas à avilir au rang d'instrument son nom sacré et sa religion sainte. Et quant à murmurer le mot d'hypocrisie, qui l'oserait? L'hypocrisie ne va pas jusqu'au martyre.

Enfin, et faut-il l'ajouter? le passé tout entier de la Pologne proteste contre une pareille accusation. Qu'on relise page par page sa longue et héroïque histoire: de tous temps la Pologne a sacrifié ses intérêts politiques à la gloire de l'Eglise. Aussi les souverains Pontifes l'ont-ils constamment considérée comme l'avant-poste de défense et le rempart du Catholicisme. Jadis, lorsque cette nation était debout et puissante, les annales de l'Eglise nous montrent à chaque instant les Légats et les Nonces de Rome, courant en Pologne pour demander des secours contre l'invasion de l'Orient, tantôt payen et tantôt schismatique. « La Pologne, dit un écrivain chrétien, la Pologne était catholique non-seulement en théorie, mais en fait. Elle voulait, par une volonté qui ne se démentit jamais durant huit siècles d'existence, être, en tant que nation, enfant soumis de l'Eglise, et fidèle au point de préférer toujours le bien de la Chrétienté au sien propre. Elle le prouva lorsque Henri, fils de sainte Hedwige,

refusa de se soumettre aux Tatars, et s'en alla avec ses chevaliers chercher une mort certaine pour arrêter la horde de Batu-Khan qui se ruait sur l'Europe: lorsque, sous Etienne Batory, elle déposa ses armes victorieuses en Russie, sur un simple désir du Saint-Siège, qui espérait, par ce bienfait, ramener le schisme à l'unité: lorsqu'à l'heure du danger elle envoyait ses troupes à la maison d'Autriche contre les protestants, bien que cette maison, redoutée de tous, fût pour son indépendance un danger permanent: lorsqu'elle délivrait Vienne par le sabre de Sobieski; et tant et tant d'autres fois encore. Son histoire, si pleine des fautes individuelles des Polonais contre leur pays, fut, sous le rapport du dévouement le plus entier à l'Eglise, irréprochable jusqu'à la fin. Même au XVIII^e siècle, malgré le débordement général de corruption, quand la France, qu'elle aimait cependant à prendre pour modèle, croyait commencer une ère de gloire et de bonheur en inaugurant le culte de la déesse Raison, la Pologne basait sa régénération sur la confession de sa foi, en insérant comme article fondamental de la Constitution du 3 mai 1791 que la religion catholique demeurerait à jamais religion de l'Etat. Le dévouement à l'Eglise a toujours été le but hautement avoué de l'existence de la nation, sa raison d'être dans la conscience publique. Cela s'appelait vulgairement *stuzyé chrzeseianstion*, servir la Chrétienté, et se pratiquait dans la direction de la politique extérieure, la Pologne regardant comme un saint devoir de se poser en barrière infranchissable contre le mahométisme et contre le schisme. La noblesse, si ombrageuse, si impatiente du moindre joug, s'inclinait cependant avec amour sous la houlette du pasteur des pasteurs; les démêlés, les luttes avec le Saint-Siège, qui souillent l'histoire des autres peuples, n'eurent jamais lieu en Pologne, car les vellétés d'usurpations sur les droits de l'Eglise de quelques-uns de ses rois, ou d'orgueilleuse révolte de quelque parti gangrené par les idées de l'Occident, étaient bientôt réduites à néant

par le poids de l'opinion générale. Organisée dès l'origine par les Evêques, auxquels elle dut sa civilisation primitive, sur le principe de *fidélité active* envers l'Eglise, la Pologne ne s'en écarta jamais. »

Un tel passé sert de commentaire et de certificat au présent; un tel passé pour le cas où la Providence rendrait un jour à la Pologne son rang parmi les nations, un tel passé est aussi le signe prophétique du rôle qu'elle remplirait dans l'avenir, et qu'elle aurait rempli dans les temps actuels, si les temps actuels ne l'eussent trouvée sous le joug étranger.

C'est le souvenir de ce passé, c'est le spectacle de ce présent; c'est peut-être aussi le pressentiment de cet avenir qui offensent certains libéraux modernes, c'est là précisément ce qui les porte à une secrète hostilité ou à une inimitié déclarée contre la nation polonaise. « La Pologne, a dit récemment l'un d'eux, le trop célèbre Proudhon, la Pologne est le dernier et le plus solide boulevard du Catholicisme, et à ce titre, si elle existait encore comme Nation, il la faudrait supprimer. » *Et nunc erudimini qui judicatis terram.*

Entre le mot de ce blasphémateur impie qui a osé dire: « Dieu c'est le mal, » et la phrase de ce politique sauvage qui propose de supprimer une Nation Catholique, il y a une unité absolue. Et ce rapprochement doit, ce nous semble, faire profondément réfléchir tout esprit sérieux.

La haine de l'impiété ne se méprend pas sur le caractère du mouvement polonais. L'amour maternel de l'Eglise et la clairvoyance du sentiment Catholique, ne s'y trompent point non plus.

V.

On insiste pourtant, et, en présence de ce mouvement, une multitude d'agents russes et peut-être même quelques

hommes de bonne foi s'efforcent de démontrer que les Polonais « combattent aujourd'hui *par* la religion *pour* leur nationalité; » et cela parce qu'on les voit lutter en ce moment « *pour* l'une et *pour* l'autre, » ce qui est bien d'une absolue nécessité, puisque le Czar épuise en ce moment sa puissance à les étouffer toutes deux.

Si le Gouvernement Russe ne cherchait à détruire que la nationalité, on ne défendrait que cette dernière; si au contraire le pays, au milieu d'institutions nationales, avait à subir une persécution purement religieuse, c'est sa religion seule qu'il défendrait. Mais, le Gouvernement Russe voulant détruire ensemble, et à la fois, et l'une par l'autre, la religion et la nationalité, la Pologne est bien obligée d'accepter la lutte dans les conditions où on la lui présente, et d'unir dans la défense ce que la Russie unit dans l'attaque.

« N'importe! ajoute-t-on, les Polonais parlent plus de religion que de nationalité, et cela ne peut être qu'un masque. » Oui, certes, une telle accusation pourrait avoir de la portée contre des gens qui ne feraient de la religion qu'une affaire secondaire; mais, pour ceux-ci, elle a toujours été l'affaire principale, et ils n'ont jamais, nous venons de le voir, compris leur histoire autrement. Quel que soit en ce monde leur amour profond pour leur patrie terrestre, ils estiment à un plus haut prix leur patrie éternelle; et ils la défendent avec un plus inébranlable courage, et aussi, ne craignons point de le dire, avec une plus certaine espérance. L'expérience leur a appris que les Puissances qui devraient au nom des traités maintenir les droits de la Pologne et lui servir d'appui contre ses oppresseurs, se sont jusqu'ici peu inquiétées des maux qu'elle souffre et l'ont laissée se débattre aux mains de ses bourreaux. Mais ces Polonais, ces Catholiques, savent en même temps et aiment à se répéter que le jugement de la Chrétienté, que celui de tout homme ayant une conscience, n'est pas soumis à ces considérations, souvent si tristes,

d'ambition, d'intérêt ou de peur qui dirigent trop fréquemment, hélas ! la politique des gouvernements humains. Ils savent qu'ils ont pour eux tous les esprits vraiment élevés et tous les cœurs vraiment droits, tous ceux qui aiment la Justice et qui ont foi en Elle, sachant qu'elle est, non pas une abstraction morte, mais un être vivant et tout-puissant qui s'appelle Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ils savent, en un mot, qu'ils ont pour eux toutes les âmes catholiques auprès desquelles le malheur n'est pas un titre de moins, mais au contraire un titre de plus. Voilà ce que sait la catholique Pologne. Voilà pourquoi elle est certaine que ses intérêts religieux seront courageusement défendus dans l'ordre moral par tout ce qui est chrétien en ce monde, tandis qu'elle ignore si ses droits politiques seront protégés dans l'ordre matériel par les puissants de la terre, et que, sur ce point comme sur toutes choses, elle s'abandonne à Dieu.

VI.

Le reproche que l'on fait à la Pologne relativement à ses doubles réclamations religieuses et politiques se reproduit de cent façons diverses. « Pourquoi donc ne pas céder sur la question nationale ; pourquoi ne pas se borner à demander les droits religieux ? Pourquoi tout vouloir, s'écrie-t-on ? Pourquoi mêler le sacré au profane ? » Pourquoi ? mais parce que le sacré a son côté profane, comme l'âme a son corps, comme toute substance a sa forme, comme la Religion a l'Eglise. C'est la condition même de la vie ici-bas.

Du reste, ce n'est pas devant le monde Catholique et conservateur qu'il faut décharger la Pologne de ces vaines accusations dont les ennemis de la vérité sont si prodigues, de notre temps, sous toutes les latitudes. Le Saint-Siège ne subit-il pas lui-même de semblables calomnies ? N'a-t-on

pas dit que le Saint-Père fait descendre la question religieuse dans l'arène de la politique, parce qu'il veut conserver sa Souveraineté, sa propriété, son indépendance, son domaine temporel, en un mot, qui lui est, sinon dogmatiquement, du moins moralement, rationnellement et absolument nécessaire pour le soutien et l'exercice de sa Papauté spirituelle ? N'a-t-on pas crié dans tous les carrefours démagogiques et dans tous les cabinets anti-chrétiens qu'il fait le malheur de l'Italie parce qu'il ne veut pas céder ?... Que répond-il cependant à toutes ces clameurs de la Révolution ? Précisément ce que nous répondons nous-mêmes aux arguments du Schisme russe. L'erreur et la vérité sont absolument les mêmes sur les bords de la Vistule et sur les rives du Tibre.

De même qu'au sommet de la Chrétienté la souveraineté politique est nécessaire au chef de l'Eglise pour qu'il puisse exercer librement, à l'abri de l'arbitraire d'un roi ou d'un empereur, son devoir de Pape veillant sur la doctrine, son devoir de Père veillant sur les enfants ; de même dans le vaste troupeau confié aux soins de ce Pasteur suprême, l'indépendance politique est nécessaire aux peuples, membres de la Catholicité, pour qu'ils puissent exercer librement, à l'abri de l'arbitraire d'une autre nation, leurs devoirs de fidèles croyants et de fils de l'Eglise. La souveraineté politique garantit seule pour le Pontife la liberté de gouverner les fidèles ; l'indépendance politique garantit seule pour les Nations Catholiques la liberté d'être soumis au Pontife, la liberté d'être soumis à Dieu.

Etre souverain, c'est pour le Pape l'unique moyen d'être libre dans l'exercice du pouvoir chrétien ; être indépendant, c'est pour les peuples l'unique moyen d'être libre dans l'exercice de l'obéissance. La liberté *du corps* est nécessaire pour l'exercice *extérieur* de la liberté *de l'âme*. Cela est vrai pour le chef, cela est vrai pour les membres ; cela est vrai pour les individus, cela est vrai pour les nations.

Certes, nous savons que ceci n'est pas d'une nécessité absolue, et que Dieu peut permettre qu'il en soit autrement.

Le Pape *peut* ne pas être souverain; mais toutes les fois qu'il ne l'a pas été, il a été sous le coup de la persécution, et il n'a exercé son droit de Pontife suprême qu'au prix d'un martyr tantôt sanglant, tantôt plus ou moins déguisé.

Les peuples catholiques *peuvent* demeurer catholiques sans être politiquement indépendants; mais toutes les fois qu'ils ont été politiquement sous le joug étranger et surtout sous le joug du paganisme, du schisme ou de l'hérésie, ils ont été persécutés et n'ont exercé leur droit de catholiques qu'au prix d'un martyr tantôt sanglant, tantôt plus ou moins déguisé.

Les deux questions sont identiques. Il n'y a pas une raison qui s'applique à l'une sans s'appliquer aussi à l'autre: et, seuls, des esprits sans portée en peuvent nier la corrélation absolue et l'intime connexité.

Or, si, pour le chef comme pour les membres, c'est par le martyr qu'a été conquise la liberté chrétienne; si le martyr en est encore et toujours la dernière ressource et l'inviolable sanctuaire, qui oserait dire que cet état de souffrance, de péril et de lutte est l'état normal et l'organisation même de la société catholique, l'état normal de la liberté du Pasteur, l'état normal de la liberté des Fidèles.

Nous croyons que ces choses sont vraies partout, mais elles sont certainement vraies en Pologne, où la cause de la Nation et celle du Catholicisme sont trop étroitement unies pour pouvoir être séparées l'une de l'autre. La Pologne ne peut ni exiger les libertés nationales en abandonnant sa religion, comme le voudrait la Révolution qui lui vendrait volontiers son concours à ce prix; ni, comme le conseillent quelques chrétiens timides et ignorants de la question, parler de religion sans réclamer en même temps,

du moins dans une certaine limite, la vie politique, c'est-à-dire cette existence nationale garantie par les traités, qui est le véritable *état légal* de la Pologne, lequel état légal est mensongèrement remplacé par ce système d'oppression, d'arbitraire et d'asservissement que la Russie se plaît à décorer devant l'Europe du nom de légalité.

La légalité russe, qu'on le sache bien, est en ce moment à Varsovie quelque chose de plus terrible encore que la légalité piémontaise à Naples ou dans les provinces du Saint-Siège. Sous le régime de cette prétendue légalité, que deviendrait la vie religieuse de la Pologne? Hélas! elle ne tarderait point à n'être plus que la lettre morte d'un glorieux passé, sur le tombeau duquel quelque Cavour moscovite écrirait sans doute cette épitaphe dérisoire, que tous les ennemis de l'Eglise affectent de lui donner après l'avoir dépouillée: « Eglise libre dans l'Etat libre. » Certes, ce n'est pas la conscience de l'Europe catholique qui exigera de la Pologne une pareille apostasie, une apostasie si formelle quant au fond, quoique indirecte quant à la forme.

Nous reviendrons tout-à-l'heure encore une fois à cette question de légalité. C'est sur cette question qu'insiste le plus le Gouvernement Russe; et nous ne nous laisserons pas de le réfuter et de le poursuivre dans tous les sophismes derrière lesquels il prétend abriter les actes épouvantables qu'il commet en ce moment en Pologne.

VII.

Certaines personnes font un crime au Clergé polonais d'être, comme on dit, dans le mouvement, d'y tenir la première place et d'en avoir pris la direction.

Préférerait-on que ce Clergé eût laissé le mouvement à lui-même, sans s'efforcer de le préserver des excès ré-

volutionnaires et de le maintenir dans les voies, admirablement pacifiques et absolument chrétiennes, qu'il a gardées jusqu'ici? Préférerait-on, d'un autre côté, que ce Clergé fût resté spectateur froid et indifférent de ces vastes massacres de Chrétiens en prières, exécutés à tant de reprises différentes depuis le mois de février dans les rues ou sur les places, et jusque dans les Eglises de Varsovie? Fallait-il attendre, pour élever la voix, que les Catholiques Romains de la Pologne eussent subi le sort des Grecs-unis? Fallait-il attendre que, comme alors, des témoins, ou plutôt des martyrs, vissent apprendre à la Chrétienté que cette partie de l'Eglise catholique qui existait jadis en Pologne avait été par la violence précipitée en masse dans le schisme?

Non! non! ce dernier malheur était un enseignement trop récent et trop douloureux pour qu'on le pût oublier, et le vrai rôle du clergé est celui-là même qu'il a rempli. Il devait, comme il l'a fait, se dresser debout la Croix à la main pour défendre l'Eglise vivante, et non point apparaître après la lutte terminée, pour ensevelir l'Eglise morte. Les spéculateurs qui jugent les questions morales au point de vue de la hausse ou de la baisse, peuvent avoir un autre avis et donner un autre conseil; mais la conscience Catholique ne peut qu'applaudir à la conduite du clergé de Pologne, et la Chrétienté tout entière que s'en glorifier et s'en réjouir.

Contre le Clergé, de même que contre les citoyens, on fait entendre l'éternelle accusation, sous forme d'éternel conseil: « Que le clergé du moins ne sorte pas de la voie légale! Qu'il respecte la légalité et pour lui-même et pour la nation!... » Mais, encore une fois, la légalité ce sont les traités, la légalité c'est le Concordat de 1847, la légalité, c'est avant tout la loi de Dieu qui ne permet pas à un clergé Chrétien de se soumettre aux prescriptions du Schisme persécuteur, aux ordres du sénat ou du synode russe, à ces ordres mortels pour le Catholicisme,

contre lesquels l'Eglise elle-même ne cesse de réclamer par l'auguste voix de son Chef!

Il faut bien se pénétrer de cette vérité sur laquelle les Russes voudraient jeter un voile épais, c'est que la situation ne date pas des événements de cette année, mais qu'elle remonte à l'origine même de la domination russe en Pologne. Pour ne pas aller au-delà de la période contemporaine, la persécution constatée tout récemment avec tant de douleur et d'éloquence dans la lettre admirable écrite par Sa Sainteté à Mgr. Fyalkowski Archevêque de Varsovie, quelques jours avant la mort de ce saint prélat, lettre livrée depuis à la publicité, cette persécution du Catholicisme et des catholiques n'est aujourd'hui que ce qu'elle était il y a vingt ans, lorsque Grégoire XVI prononça la terrible allocution de 1842; que ce qu'elle était il y a quatorze ans, lorsque notre Très-Saint-Père Pie IX, en signant le Concordat de 1847, déplorait dans les augustes paroles qui en sont le préambule la guerre d'extermination qui était faite à notre sainte Religion dans les provinces polonaises par le Gouvernement Schismatique de la Russie.

La Russie invoque la politique et le mouvement national pour justifier ses persécutions religieuses et l'envahissement des églises. On pourrait la croire si elle persécutait maintenant pour la première fois: mais le passé nous instruit sur le présent. Il n'y avait aucune agitation nationale lorsqu'elle rasait la presque totalité des couvents; lorsqu'elle s'emparait d'une multitude d'églises; lorsqu'elle transportait en Sibérie des milliers de prêtres, convaincus, les uns, d'avoir essayé de convertir les infidèles, les autres, d'avoir empêché quelqu'une de leurs ouailles de passer au schisme; ceux-là d'avoir prêché, dans leurs sermons, sur la tempérance, et organisé des sociétés contre l'ivrognerie....

Que, par impossible, le mouvement national cessât tout-à-coup et fût comme non venu, voilà la situation telle

qu'elle était auparavant, et telle qu'elle serait encore désormais. Un clergé chrétien, chargé du salut des âmes, s'y doit-il résigner, sans élever la voix, comme jadis le grand Athanase devant les empereurs ariens?

Oui certes, nous en convenons, et la chose est d'ailleurs évidente, le mouvement national est en ce moment l'occasion de la persécution religieuse qui a lieu en Pologne, de l'envahissement des églises et de l'emprisonnement des prêtres; mais il n'en est pas la cause. Cette persécution, nous venons de le dire, était antérieure au mouvement: elle est dans la nature même des Gouvernements Schismatiques. Elle est inscrite dans les ukases et dans les lois de l'Empire. En un mot, au point de vue de la Russie, *l'état légal, c'est la persécution.*

La Papauté ne l'ignore point, elle qui, au temps passé, lorsqu'un souverain de Russie se portait comme candidat au trône de Pologne, ordonnait dans la Chrétienté des prières publiques pour conjurer le malheur d'une telle élection.

La Papauté ne l'ignore point, elle qui, au moment du partage, fit entendre non seulement la protestation de la conscience Catholique, mais encore le cri d'alarme du Pasteur qui voit la bête féroce s'élançer sur le troupeau.

Non! l'Eglise ne l'ignore point, elle qui, comme une tendre mère, a senti, une par une, toutes les douleurs de ses fils, les Chrétiens de Pologne; et qui, à tant de reprises différentes, a élevé la voix contre les persécutions continuelles du Gouvernement Russe, persécutions moins terribles pourtant, en aucune époque, que celles dont la Catholicité toute entière a en ce moment le douloureux spectacle.

L'Eglise ne se méprend certes point sur ce que les Russes appellent « l'état légal. » Les gouvernements de la terre peuvent se contredire ou faillir à leurs traditions: clairvoyants la veille, ils peuvent être aveugles le lendemain; mais il n'en est point de même de l'Eglise. Elle voit aujour-

d'hui ce qu'elle a vu hier; elle ne dévie jamais de sa route; son langage ne varie point; et sans s'inquiéter des clameurs des méchants, sans s'effrayer de la puissance et de la rapacité de ces « loups dévorants, » dont parle Notre-Seigneur, elle ne se préoccupe que de la justice et de la vérité, et elle continue, à l'heure présente, l'œuvre qu'elle a commencée dans les siècles qui ne sont plus, agissante et pourtant immuable comme Dieu même qu'elle représente, *semper agens, semper quietus.*

VIII.

Présentons cependant au lecteur un tableau rapide et fidèle de cet « état légal » que certains esprits, bien intentionnés d'ailleurs, conseillent de vénérer avec un fétichisme si absolu. Pour ne pas remonter trop haut, il ne sera question que des lois et des ukases postérieurs au « statut organique » de 1832.

Commençons d'abord par citer le décret du sénat dirigeant, du 10 mars 1832, par lequel il est formellement interdit de publier ou de recevoir, dans les Etats impériaux, aucune espèce de Rescrit ou de Bulle Apostolique. Semblablement, d'après un ukase, presque du même jour, les peines les plus sévères sont remises en vigueur contre les prétendus coupables qui travailleraient à des conversions du culte dominant à la Religion Catholique romaine. En outre, l'ukase du 20 août de la même année, confirmé et expliqué par celui du 26 août 1833, assujétit la Pologne aux lois en vigueur dans l'empire russe, qui exigent pour les mariages mixtes, comme une condition absolue, la promesse formelle d'élever tous les enfants à naître, dans la religion grecque; et par ce même ukase, il est disposé que de pareils mariages contractés devant le seul curé catholique doivent être

regardés comme non valides, jusqu'à ce que la cérémonie ait eu lieu devant le prêtre grec russe.

Bien plus, un autre ukase de 1833, remettant en vigueur les ordonnances, depuis longtemps tombées en désuétude, de l'impératrice Catherine II, dispose, dans le but évident, et qui n'a été que trop atteint, de supprimer un nombre immense de paroisses catholiques, qu'il n'y aura désormais d'église et de prêtre que là où les catholiques formeront une population agglomérée de 400 habitants....

Citons encore l'ukase du 28 mars 1836, par lequel il est interdit aux prêtres latins, soit d'entendre les confessions sacramentelles des personnes qui ne leur sont point particulièrement connues, soit d'admettre jamais de telles personnes à la communion eucharistique..... Citons l'ukase du mois d'août 1839, qui défend, sous peine de destitution, à tous les ecclésiastiques catholiques des provinces orientales de l'empire, de baptiser les enfants nés de mariages mixtes, et, pareillement, d'admettre jamais à la communion quiconque a, une seule fois, participé au rit gréco-russe; un tel acte ayant la vertu, d'après le gouvernement impérial, d'incorporer à l'église grecque ceux qui l'accomplissent, de telle sorte qu'ils ne peuvent plus en aucune manière cesser d'en faire partie.

Citons l'ordre souverain du 16 décembre de la même année, qui, remettant en vigueur plusieurs anciens ukases, interdit formellement de bâtir des églises catholiques, si ce n'est en certains lieux et sous certaines conditions; qui limite le nombre des paroisses et le nombre des curés; qui enjoint aux membres du clergé catholique romain, tant séculier que régulier, de ne sortir sous aucun prétexte de leur domicile, sauf dans certains cas rigoureusement déterminés; qui enfin défend aux curés d'accorder jamais les secours spirituels aux habitants d'autres paroisses, n'exceptant de cette règle que quelques cas particuliers, pour lesquels même sont imposées diverses pres-

criptions. Citons le décret par lequel sont établis de nouveaux réglemens, et un nouvel ordre de justice contre les personnes accusées d'avoir cherché à propager la religion Catholique, au préjudice de la religion dominante, et qui livre à la merci des tribunaux criminels de l'empire les ecclésiastiques catholiques accusés de ce prétendu forfait; pendant que d'autre part, des honneurs, des distinctions, des récompenses de toute espèce sont prodigués aux membres du clergé russe, qui se sont efficacement employés à obtenir la prévarication des catholiques.

Citons la défense formelle, promulguée le 20 janvier 1840, de prononcer jamais à l'avenir le mot d'Eglise Grecque-unie, et de mettre aucun empêchement aux mariages entre Grecs russes et Grecs catholiques; avec la clause expresse et toujours en vigueur, que les mariages célébrés en présence seulement du prêtre catholique sont déclarés non valides.

Citons encore l'ukase impérial du 21 mars de la même année, qui décrète la confiscation des biens, contre quiconque abandonnera la religion dominante, sans préjudice d'autres peines établies par les lois préexistantes; le tout accompagné d'autres prescriptions fort sévères sur le même sujet.

Constatons en dernier lieu, que dans certains gouvernements de la Lithuanie et de la Russie Blanche, il n'est pas permis aux curés d'exercer le grand ministère de la parole, de remplir le devoir sacré qui leur est imposé de prêcher et d'instruire le peuple: la seule liberté qui leur soit laissée est de réciter successivement certains sermons approuvés et déterminés. Dans le reste des anciennes provinces polonaises, toute prédication, avant d'être prononcée, doit être soumise à la censure de ce qu'on appelle les doyens. En conséquence de ces dispositions souveraines, des ordres du ministère des affaires intérieures ont exilé dans les districts de la grande Russie, pour y vivre à demeure sous la surveillance la plus rigoureuse de la police, des prêtres dont le seul crime est d'avoir exhorté leurs paroissiens respectifs

à demeurer fermes dans la foi de leurs pères, sans avoir soumis à l'examen préalable de la censure le texte de ces exhortations etc. etc. »

Mais, dira-t-on peut-être, tout cela est exagéré! tout cela est faux! tout cela est impossible!

Ah! qu'on se garde bien de tenir un pareil langage! Ce serait un blasphème impie: car les paroles que l'on vient de lire ne sont point les nôtres, ce sont celles du Saint-Siège Apostolique lui-même, faisant entendre solennellement son infaillible voix à la Catholicité. Ce tableau de la « légalité Russe » c'est celui-là même que, en 1842, le pape Grégoire XVI, de vénérée et sainte mémoire, présentait au monde Chrétien.

Or, dans les détails de ce tableau, dans ces détails navrants que nous avons reproduits, qu'y a-t-il maintenant de changé? Rien: absolument rien. La lettre de notre Très-Saint-Père Pie IX à Mgr. Fyalkowski est là pour l'attester. Elle n'est ni moins explicite, ni moins concluante, que l'Allocation de Grégoire XVI.

IX.

Revenons cependant aux faits actuels, et absolument contemporains, aux faits d'aujourd'hui même. Veut-on savoir (pour le cas où, non content d'explications si claires, on tenterait de chercher encore quelque dispute de mots), veut-on savoir comment le Gouvernement Russe les ouvre à la Nation et au clergé ces prétendues « voies légales, » dans lesquelles on conseille aux Polonais de marcher toujours?

Prenons les faits les plus récents.

Lorsque le dernier Lieutenant de l'Empereur, le général Lambert, arriva à Varsovie, il annonça officiellement qu'il était muni de pleins-pouvoirs pour améliorer l'état malheureux de la Pologne et pour apporter à la situation tous les remèdes qui seraient jugés nécessaires. Différentes proclamations apprirent à la Nation polonaise que toute demande sérieuse, toute enquête présentée légalement serait acceptée et prise en considération.

Sur cette assurance, et même sur une invitation expresse qui leur fut faite, les Evêques se réunirent; et, pénétrés des maux de leur Eglise, pénétrés aussi du devoir de leur charge, ils présentèrent au Lieutenant de l'Empereur une adresse dans laquelle ils demandaient purement et simplement ce qu'avait stipulé notre Très-Saint-Père Pie IX dans le Concordat de 1847, et ce que, dans le préambule qui précède cet acte, il avait considéré comme nécessaire et de droit chrétien. Quant à la question politique, les Evêques, se renfermant absolument dans le domaine religieux, n'en disaient pas un seul mot.

Que fit le général Lambert? Dès qu'il comprit de quoi il s'agissait, il s'emporta à la façon russe, et refusa, malgré toutes ses déclarations, d'accepter le document et même de le prendre en main, déclarant que cela dépassait ses pouvoirs. Et cependant il ne s'agissait ici que de Religion. Et cependant rien n'était plus légal que cette démarche collective de l'Episcopat, se rendant en corps chez le représentant du Souverain pour demander des libertés, non seulement légitimes en elles-mêmes, mais encore cent fois promises à l'Europe entière et à l'Eglise catholique en particulier. Et si le proconsul Lambert ne pouvait décider sur le fond même de la question, ne devait-il pas du moins transmettre à l'Empereur cette supplique unanime des Evêques polonais?

Le Gouvernement Russe est donc singulièrement venu à parler des « voies légales » lorsqu'il accepte de la sorte des moyens si évidemment légaux.

Ce mot de « légalité » avec lequel il essaie de tromper la conscience du monde a servi, d'ailleurs, de tous temps aux persécuteurs de l'Eglise. C'est au nom des « lois de l'Empire » qu'on jetait aux bêtes de l'amphithéâtre les Chrétiens qui refusaient de brûler de l'encens devant la statue de l'Empereur. C'est au nom de « la Constitution de la république » que la faction révolutionnaire envoyait à l'échafaud vers la fin du siècle dernier les prêtres insermentés et les Chrétiens qui recueillaient, comme on disait alors, ces « suppôts de la superstition. » Et n'est-ce pas encore au nom de l'ordre légal que de notre temps certains Etats s'emparent du bien des Eglises, suppriment les Couvents, brisent les associations de bienfaisance, emprisonnent les prêtres et les prélats, interdisent toute communication entre les Evêques et le Saint-Père, et se livrent contre la Religion à des attaques de toute nature?

Citons encore un exemple de la façon dont le Gouvernement du Czar entend l'ordre légal.

Dès qu'on a parlé du denier de Saint-Pierre, les pieux habitants de la Pologne s'en sont émus profondément, et se sont occupés de recueillir cette aumône sacrée. Le Gouvernement, loin de le souffrir, a emprisonné un grand nombre de ces chrétiens fidèles et les a envoyés dans le fond de la Russie et jusque dans les déserts de la Sibérie.

Pour avoir placé des billets de la loterie du Saint-Père on a exilé même des femmes, de saintes femmes que nous pourrions nommer ici.

Le pourrait-on croire! C'est en présence de persécutions de cette nature qu'on vient, tantôt balbutier encore ce mot de *légalité* et tantôt dénoncer quelques Polonais comme garibaldiens.... Eh! comment au contraire ne le sont-ils pas tous? D'un côté, liberté absolue d'introduire et de faire circuler tout ce que l'impunité révolutionnaire vomit de plus

horrible à Paris, à Londres, à Berlin et à Turin; et de l'autre, défense aux prêtres de communiquer avec le Saint-Siège: Défense au clergé de parler du Pape: Défense à tout le monde de s'occuper de la Papauté: Défense aux journaux de traiter la question au point de vue catholique: Défense de faire entrer en Pologne des brochures ou livres écrits suivant les saines doctrines de notre Religion sainte. Sur ce point-là défense en tout et défense partout.

Et c'est à un pareil état de choses que le clergé polonais devrait souscrire suivant les conseils des prudents de ce monde!... Ah! certes, nous ne le croyons pas; et, Dieu merci, il ne le croit pas non plus!

Il s'est lui-même accusé noblement, dans l'adresse dont nous avons parlé, d'avoir été faible et d'avoir trop longtemps attendu.

« Le Code pénal de 1847, disent les Evêques dans ce courageux document; le décret royal du 6/18 mars 1817; la propagande orthodoxe du gouvernement, ainsi que ses différents rescrits, causent le plus grand dommage à la religion Catholique et romaine et rendent impossible à l'autorité ecclésiastique l'exercice de son ministère en paralysant son influence. Sous la pression et même l'arbitraire d'un des membres du Gouvernement, cette autorité a été souvent forcée de faire des appels humiliants à des agents inférieurs; et dès lors, considérée comme un instrument ou comme un rouage administratif du gouvernement, elle est tombée dans un abaissement déplorable.

» Les soussignés, Evêques et administrateurs des diocèses, gardiens des droits de la sainte Eglise catholique, pleins du sentiment de la responsabilité terrible qu'ils assumeraient devant Dieu, s'ils restaient plus longtemps indifférents à la foi de Jésus-Christ, à la liberté de sa sainte Eglise et au salut des fidèles confiés à leur garde,

» Prient Votre Excellence, comme Lieutenant du Roi, de présenter à Sa Majesté Impériale et Royale cette très-humble supplique, en leur nom et au nom de tout le clergé et de tous les fidèles. Ils déclarent en même temps que, nonobstant toute acceptation qu'eux-mêmes ou leurs prédécesseurs auraient pu faire, contre leur conscience et les devoirs épiscopaux, des rescrits contraires aux saintes lois de l'Eglise, ils ne garderont pas davantage un silence coupable; ils le doivent d'autant moins que déjà cette condescendance a produit les plus tristes fruits et que ses effets ont atteint la personne d'un des Evêques. Nous accomplissons donc un devoir de conscience en formulant les demandes suivantes.... »

Suivent, comme nous l'avons dit, ces mêmes demandes que faisaient déjà au Gouvernement Russe le Pape Grégoire XVI, en 1842, et notre Très-Saint-Père Pie IX, en 1847; ces mêmes réclamations que, depuis cette dernière époque, Sa Sainteté n'a cessé d'adresser, inutilement, hélas! au cabinet schismatique de Saint-Pétersbourg, ainsi que l'atteste si éloquemment la lettre du Saint-Père à l'Archevêque de Varsovie.

Ceci nous dispense de citer ici dans son entier le document émané des Evêques. La Chrétienté les connaît dans leur texte, puisqu'elles ont été publiées par tous les journaux, et dans leur esprit, puisqu'elles ne font que reproduire ce que l'Eglise elle-même a stipulé.

X.

Abordons maintenant la question même de ces événements extraordinaires dont la Pologne est le théâtre depuis bientôt une année, et que des ennemis ou des aveugles s'efforcent de dénaturer. Le caractère de ces événements est tel, qu'il nous semble de la plus haute importance de le faire parfaitement ressortir aux yeux du monde Chrétien. C'est pour nous un devoir bien plus encore dans l'intérêt Catholique, que dans l'intérêt Polonais.

Pour bien comprendre le principe de ce qui se passe maintenant en Pologne, il faut pénétrer jusqu'au cœur même du Christianisme, et exposer une doctrine si ancienne et si oubliée de la plupart des hommes, qu'elle paraît au premier abord toute nouvelle. Nous supplions donc le lecteur de nous prêter toute son attention.

Dans le divin discours qu'il prononça sur la montagne, Notre-Seigneur apporta à la terre une doctrine qui était non

seulement différente des enseignements humains, mais qui était même tout l'opposé de la sagesse du monde. Par un renversement complet de toutes les idées reçues jusqu'à Lui, il déclare bienheureux ceux que de tous temps on avait considérés comme infortunés; ceux qui sont pauvres, ceux qui pleurent, ceux qui souffrent persécution pour la justice. . . . Dans tous les siècles on avait pensé que la conquête de ce monde ne se pouvait faire que par la guerre, par la lutte armée, par la puissance brutale du glaive, et que les doux, les pacifiques, ceux qui ne se défendent pas, qui n'opposent pas le fer au fer et la force à la force, étaient à jamais voués à la merci des violents, à l'esclavage et au malheur. Et voilà qu'en face de la toute-puissance des légions romaines, voilà qu'en présence de l'asservissement de l'univers sous le sceptre des Césars, Jésus-Christ promet à la douceur l'empire de la terre: *Beati mites, quia possidebunt terram*. Plus loin il prononce ces paroles, si merveilleusement au-dessus du sens humain: « Vous avez entendu qu'il a été dit: OEil pour œil et dent pour dent. Mais moi, je vous dis de ne pas résister au méchant. Et si quelqu'un vous frappe sur la joue droite, présentez-lui aussi l'autre; et à celui qui veut disputer avec vous en jugement et vous enlever votre tunique, abandonnez-lui même le manteau. . . » Le texte entier de ce Sermon sur la Montagne est le plus absolu démenti qui se puisse donner aux tendances naturelles de la sagesse humaine.

L'histoire a confirmé ce discours de Notre-Seigneur, lequel était non seulement un enseignement divin, mais encore une prophétie manifeste.

La Religion Chrétienne a vaincu l'Empire romain précisément parce qu'elle ne s'est point défendue, parce qu'elle a versé toujours son propre sang et jamais celui de ses ennemis; parce qu'elle n'a ni combattu ni maudit ses bourreaux, mais qu'elle a pardonné les méchants et les injustes, tout

en détestant la méchanceté et l'injustice; parce qu'elle a toujours voulu être seulement la force morale et l'amour, et jamais la force physique et la haine; parce que, en un mot, elle a eu des millions de martyrs et qu'elle n'a pas eu un seul soldat.

Heureux ces doux ! ils ont possédé la terre.

Toutefois, osons le dire, la prophétie de Notre-Seigneur n'a eu encore que la moitié de son accomplissement; car le précepte qu'il nous a donné n'a été jusqu'ici appliqué qu'à moitié.

Faisons bien comprendre notre pensée.

Lorsque l'éternelle Vérité daigna s'incarner dans un corps mortel et se faire entendre à la terre, elle apporta à la race humaine des enseignements d'un ordre absolu; nous voulons dire qu'ils étaient applicables à tout: aux institutions comme aux individus, aux nations comme aux particuliers, aux gouvernements et à la vie publique comme aux citoyens et à la vie privée.

Or, si, en considérant l'histoire de l'Eglise, on voit le Christianisme vaincre le monde par l'application individuelle que firent, des préceptes que nous avons cités, ces millions de martyrs qui se laissaient immoler dans le cirque; on ne rencontre pas un seul Gouvernement, ni une seule Nation qui ait proclamé comme les martyrs le néant radical de la force matérielle, et qui ait pris pour devise la parole de notre Divin Maître: *Beati mites, quia possidebunt terram.*

A ce point de vue la politique est demeurée payenne. Tous les États se sont appuyés sur l'Épée et non sur la Croix, sur la force matérielle et non sur la force morale désarmée. Tous les peuples, de leur côté, lorsqu'a surgi entre eux et leurs souverains quelque grave démêlé ou quelque profond dissentiment, ont eu également recours aux

conspirations, aux soulèvements, à la Révolution, c'est-à-dire à la Force.

Jamais un peuple ne s'est levé et n'a dit à son Gouvernement, ainsi que les Martyrs le disaient aux Empereurs romains: « Vous me persécutez, mais je sais que je dois être soumis à mes maîtres, même fâcheux. Je ne combattrai donc pas contre vous, quoi que vous me fassiez et quelque dur que me soit votre joug. Tout ce qui m'appartient, je le laisserai prendre sans résister. Si vous me frappez sur la joue gauche, je tendrai encore la droite; et si vous élevez des prétentions sur la tunique, je vous abandonnerai encore le manteau, c'est-à-dire: si vous voulez vous emparer de mes biens et de ma liberté, je vous mettrai encore à même de prendre ma vie. Mais, si je ne veux ni ne dois vous combattre, ô César, je ne dois ni ne veux davantage céder ce qui appartient à Dieu. Je ne puis obéir à des ordres impies; je ne puis abandonner de mes droits ce qui m'en est nécessaire pour accomplir mes devoirs. Si vous me défendez de me réunir dans mes Eglises et de prier le Ciel pour qu'il me secoure, je n'obéirai pas: et j'é remplirai tous les temples, et je supplierai Dieu de venir au secours de son peuple; mais si vous venez avec vos soldats me chasser de cet asile sacré, je ne résisterai pas, et j'irai prier dans les rues et sur les places. Si vous me défendez, pour quelque raison que ce soit, d'élever mes enfants dans la religion du vrai Dieu, je n'obéirai pas: je les baptiserai et je leur donnerai le pain de la vie; mais si vous envoyez vos satellites pour m'emprisonner, si vous allez même jusqu'à m'enlever mes enfants, je comprimerai les élans de mon âme, je ne résisterai point, et je me bornerai à invoquer la justice et la miséricorde de Dieu. Si vous êtes l'étranger et que vous me preniez mon indépendance, si vous êtes le tyran et que vous me réduisiez en esclavage, je ne me lèverai pas contre vous le glaive à la main: mais rien ne m'empêchera d'invoquer Dieu, de le prier d'avoir pitié de moi, de le supplier de me ren-

dre la liberté, comme le faisait jadis le peuple Juif en Egypte sous Pharaon, et à Babylone pendant la captivité; comme le faisait la population catholique de Milan, lorsqu'elle se rassemblait par multitudes immenses autour de son illustre évêque Saint Ambroise du temps de la persécution des Ariens, et que ce grand Saint faisait entendre à l'Impératrice Justine et à l'Empereur Théodose des paroles qui semblaient marquer à l'avance, pour le jour où les Nations et les Etats seraient constitués en dehors de l'Empire romain, l'attitude que doivent avoir les peuples chrétiens aux prises avec l'iniquité des puissants de la terre... Et ainsi, ô César, non seulement je laisserai votre tyrannie par ma patience, mais je vous vaincrai infailliblement. Un jour viendra où cette patience aura fait tomber les armes des mains de vos soldats et où vous ne trouverez plus d'instruments pour commettre l'iniquité et persécuter les enfants de Dieu. Un jour viendra où les bourreaux eux-mêmes se réuniront au peuple fidèle et où vous vous écroulerez de vous-même, sans qu'on vous ait une seule fois combattu, sans que la main d'un seul juste se soit levée contre vous. Un jour viendra où vous ne serez plus possible ni vis-à-vis du monde, ni même à vos propres yeux. Et ainsi s'accomplira, non plus parmi les individus, mais parmi les Nations et les Peuples, cette parole du Fils de Dieu, qui place dans la douceur le secret d'une irrésistible puissance, et qui lui promet l'empire du monde. *Beati mites, quia possidebunt terram.* Et moi, peuple chrétien, j'en ai compris la raison profonde: c'est que le juste qui ne se défend pas charge Dieu même de le défendre; et que, par suite, ce qui semble aux yeux des hommes la toute-faiblesse, est invisiblement remplacé dans la réalité mystérieuse des choses, par la toute-puissance même du Dieu vivant.

En vérité, jamais une Nation ne tint un pareil langage, et ne songea à appliquer une doctrine si manifestement divine. Aucun philosophe n'a jamais donné de semblables

conseils, des conseils si profondément en dehors des spéculations habituelles de la raison humaine. La Politique ne peut les comprendre qu'en devenant chrétienne. Jusque-là, elle ne concevra que le pouvoir de la Force, le courage, l'héroïsme, la guerre, choses qui ont de la grandeur, nous en convenons, mais une grandeur payenne. La politique chrétienne aura pour base non plus la force matérielle, mais la force morale; non plus le courage du guerrier qui va jusqu'à tuer, mais le courage du Martyr qui va jusqu'à mourir sans se défendre, plutôt que d'abandonner ce qui est juste et de renoncer aux droits de son âme. Deux mots, bien vieux dans le Christianisme, résument cette Politique: *Fortia agere Romanum est, fortia pati Christianum est.*

Or, et ici nous reprenons cette grande question de Pologne qui sera infailliblement comprise par tout homme ayant une foi véritable; or cette Politique, si nouvelle et si ancienne, fait en ce moment sa solennelle entrée dans le monde.

Qu'est-ce, en effet, que ce mouvement de Varsovie qui consiste pour les citoyens à faire des processions, à chanter des hymnes, à élever des mains suppliantes vers le Ciel, et à se laisser massacrer sur toutes les places de la ville, dans les rues et dans les églises, sans vouloir jamais se défendre? Qu'est-ce que cette étrange révolution, encore inouïe dans l'histoire?... Ah! qu'on ne se trompe point sur le sens profond de ce grand spectacle! c'est la surhumaine philosophie des martyrs, passant de l'ordre particulier et privé dans l'ordre politique et social; c'est la divine parole de Notre-Seigneur: *Beati mites*, prenant possession des nations en la personne du peuple Polonais, comme jadis elle prit possession de l'âme humaine dans la personne de saint Etienne premier martyr. Déjà la main des persécuteurs commence à trembler; déjà plusieurs soldats hésitent et s'épou-

vantent devant la majesté du droit désarmé; déjà plus d'un a brisé son épée plutôt que de frapper, plutôt que d'obéir aux ordres impitoyables des empereurs et des proconsuls. Déjà peut-être la main paternelle de Dieu s'étend, pour la transformer en Apôtre, sur quelque Nation qui assiste, comme jadis saint Paul, aux souffrances de cet infortuné mais bienheureux Royaume de Pologne, qui a la gloire d'avoir été choisi par Dieu pour être parmi les peuples le premier martyr, c'est-à-dire, pour être le premier à appliquer *comme peuple* et à inaugurer dans le monde le principe même posé par Notre-Seigneur, et pratiqué par tous les chrétiens sous les anciens persécuteurs, le principe par lequel notre sainte Religion a fini par conquérir l'Empire romain.

Un fait si prodigieux, un fait qui sera si capital dans l'histoire de la Religion et dans l'histoire de l'humanité, ne peut passer inaperçu. Ce fait appartient à l'Eglise, et nous, enfant soumis de l'Eglise, nous tenons à honneur de le revendiquer pour elle.

Cette « Politique Chrétienne » dont nous parlons, ne semble-t-elle pas apparaître providentiellement en nos temps, si profondément tourmentés, dans ce siècle où tout est mis en question et où, de toutes parts, les souverains comme les peuples, les intérêts comme les idées, la liberté et l'autorité, semblent n'avoir pour juger leurs différends que l'aveugle et sanglant tribunal de la Force? Le monde politique n'est-il pas à bout, comme était à bout le monde moral lorsque le Christianisme s'est levé sur le monde? N'y a-t-il pas comme alors dans les profondeurs de la société, comme l'attente d'une crise suprême?

« Dieu, dit quelque part le comte de Maistre, laisse les événements arriver jusqu'au moment du péril le plus irremédiable. Puis, lorsque tout est désespéré, il intervient : et il montre par là qu'il est le Seigneur. » Si ce ne sont point

là les expressions même de ce profond esprit, que nous citons en ce moment de mémoire, c'est du moins son exacte pensée.

Eh bien! le monde n'est-il pas dans cet irremédiable péril, et l'homme ne se sent-il pas impuissant à arrêter le cataclysme imminent? N'est-ce pas pour le Souverain-Maitre du monde le moment de soutenir, par le jeu de quelque force inconnue ou méconnue, l'édifice qui menace ruine: et de montrer par là qu'il est le Seigneur?

Et voilà, en effet, que le Christianisme surgit tout-à-coup comme une aurore à l'horizon de la Politique, le Christianisme qui se manifeste, ainsi qu'autrefois, par le martyr, par des témoins qui se font égorger.

Ne serait-ce pas là la conciliation, si vainement cherchée, de la liberté et de l'autorité, du droit des souverains et de celui des peuples?

Oui, la Pologne, dans son mouvement religieux et patriotique, a trouvé le secret si profond et si simple de concilier ce qu'aucun peuple n'a su encore concilier avant elle: le respect absolu de l'autorité, puisqu'elle ne se révolte pas; et le respect absolu de ses propres droits, puisque ses citoyens, véritables martyrs, ainsi que nous l'avons dit, meurent plutôt que de céder aux exigences impies des persécuteurs. *Miles pugnat, martyr non pugnat*, dit un vieil adage chrétien. Que font autre chose les Polonais, que de se souvenir de cette parole?

Certes, ce peuple, oublié par les heureux, accomplit à cette heure une œuvre plus grande que celle qu'il remplissait jadis, lorsqu'il préservait, le glaive à la main, l'Europe chrétienne de l'invasion des barbares. Il défend en ce moment la liberté de l'Eglise et la liberté du monde menacées en haut par le Despotisme et en bas par la Révolution: choses d'ailleurs identiques sous une différence apparente! Quand l'Eglise est libre, le monde est libre; et quant à la Révolution et au Despotisme, ils ne sont, l'un et l'autre,

que les deux formes diverses d'un seul et même fait, l'empire de la Force remplaçant l'empire de l'Esprit.

Les Polonais, qu'on accuse d'être des révolutionnaires, sont au contraire (et cela est bien visible) autant les martyrs de l'Autorité politique, que les martyrs de la Liberté humaine.

Ils meurent pour attester que l'Autorité est tellement respectable et sacrée dans son principe, que le massacre et la persécution ne sont pas toujours une raison suffisante pour se révolter contre les tyrans les plus barbares. Et en cela ils défendent l'Autorité contre la Révolution, et ils la défendent jusqu'à la mort;

Ils meurent pour attester les droits imprescriptibles de l'âme humaine, le droit d'être une nation, et une nation chrétienne; droits véritablement divins qui échappent à la juridiction de César. Et, en cela, ils sont les martyrs de la Liberté contre le Despotisme.

Difficile sagesse! que ce peuple déjà chrétien ignorait naguère comme le reste du monde, et qu'il ne pouvait apprendre qu'à la rude et longue école du malheur. Difficile résignation! dont l'exemple ne pouvait être donné à l'univers surpris que par cette race vaillante qui a promené sa bravoure sur tous les champs de bataille du Continent. On a bonne grâce à être des martyrs, quand on a commencé par être des héros.

Ah! sans aucun doute, la Pologne ainsi éprouvée, instruite et purifiée par le malheur, peut commencer déjà à remercier Dieu et s'écrier avec Tobie: *Benedico te Domine Deus Israel, quia tu castigasti me et salvasti me* (XI, 17).

¹ La Religion permet de se défendre; mais conseille de ne pas le faire. La Pologne suit le conseil.

Nous ne voulons laisser de côté aucune objection. Quelques uns diront peut-être qu'une telle attitude, quoi qu'on puisse alléguer, est toujours la Révolution, qu'elle est l'oppression sinon matérielle, du moins morale, du Souverain par la multitude.

Non, ce n'est point la Révolution, car Dieu, de qui seul vient la force du martyr, ne permet pas qu'on puisse avoir une telle constance pour de méchants desseins et pour d'iniques réclamations.

Le courage du soldat peut animer le cœur d'un pervers et servir d'instrument aux plus coupables ambitions; mais le courage du martyr est un signe divin: il ne peut appartenir qu'à une âme profondément chrétienne, et il est l'arme exclusive des justes et des Saints. Pour combattre, pour entrer dans les rangs d'une insurrection, il suffit d'avoir en vue un grand intérêt ou d'éprouver beaucoup de haine; mais pour mourir sans se défendre, il faut croire en quelque chose de plus grand que soi, il faut aimer la justice, la vérité et le droit plus que soi-même, il faut être disciple de Jésus-Christ.

Le martyr est la seule arme dont la Révolution ne puisse s'emparer, parce que Dieu se l'est réservée pour le triomphe des causes saintes.

Aussi, quand on examine le mouvement actuel de la Pologne, voit-on qu'il va puiser la force d'être ce qu'il est à la source même où s'abreuyaient les martyrs. Le souffle de Dieu a passé sur ce peuple comme sur ces ossements mystérieux dont parle le Prophète. Dans un de ces temps rapides, qui suffisent à Dieu, la ferveur religieuse a gagné par

masses entières toutes les âmes de cette nation ; comme un incendie qui, allumé ça et là parmi les arbres, ne tarde pas à embraser toute la forêt. La Pologne entière est aux pieds des autels ; et le Père de famille se réjouit, car la Table sainte est entourée de convives qui viennent manger la chair de l'Agneau, car l'Enfant Prodigue est retourné à la Maison par le chemin du malheur. Quand viennent ces jours, si horribles et si beaux, où des bruits sinistres d'arrestations projetées et de massacres imminents courent dans la cité et dans les campagnes ; quand les prétoriens russes parcourent la ville en faisant entendre des cris de mort, chacun se prépare et va demander à Jésus, mort sur la croix, le courage surhumain de mourir sans se défendre. On s'étonne que ces multitudes immenses puissent se contenir et se laisser ainsi massacrer sans résistance, et une telle attitude est en effet humainement inexplicable. Mais, si on veut savoir d'où vient à ce peuple une telle puissance, qu'on aille le matin dans les églises de Varsovie, et on verra que, lorsque des jours comme ceux dont nous parlons se lèvent sur la ville, trente, quarante et même cinquante mille hommes viennent prendre part au banquet divin et recevoir la Communion. Là est l'explication du miracle : là est la marque infallible que c'est l'Esprit même de Dieu qui travaille cette nation : *mens agitat molem.*

La profanation commise récemment par les Russes dans les Eglises n'a rien de surprenant. Ils y ont pénétré comme on pénètre dans une citadelle. Et à un certain point de vue ils ne se sont point trompés. C'est bien là qu'est la citadelle ; c'est bien là qu'est la force des Polonais ; c'est bien là que le siège l'Ennemi, ce grand et tout-puissant Ennemi des méchants, qui les laisse agir pour un temps marqué et pour une œuvre qu'il a tracée, et qui ensuite les brise comme il brisa jadis les Pharaon et les Sennachérib. *Dominus subsannabit et iridebit eos.*

Déjà la main redoutable de Dieu semble s'étendre visi-

blement sur les persécuteurs. L'esprit de vertige est entré dans leurs conseils, les ordres se contredisent ; les projets se succèdent et s'entredétruisent ; les plans sont aussitôt retirés que décrétés ; les hommes ne peuvent s'entendre : ce que l'un ordonne, l'autre le défend ; ce que celui-ci commande la veille, il le poursuivra lui-même comme crime d'Etat le lendemain. Une confusion terrible règne parmi ces hommes aux prises avec la force invisible à laquelle rien ne résiste. Et, en outre, la pesante justice de Dieu se manifeste sur eux comme jadis sur les Chefs assyriens. Ils meurent tous d'une terrible et mystérieuse façon qui laisse voir que le châtiment vient d'en haut et qu'ils sont, du moins en ce monde, livrés au démon. Et, pour ne prendre que les derniers, l'un, Gortchakoff, se croyait poursuivi par les fantômes des femmes massacrées à Varsovie en février et avril, et il est mort dans les indicibles épouvantes que ces apparitions lui causaient. L'autre, Gerstenweig, après avoir ordonné l'envahissement des églises, s'est brûlé la cervelle le soir même dans les circonstances que l'on connaît. Un troisième . . . Mais pourquoi poursuivre cette énumération ? Laissons passer la justice de Dieu !

Qu'on juge l'arbre à ses fruits, suivant le précepte de Notre Seigneur :

D'un côté, le mouvement de toute une Nation se traduisant par des processions, par des cantiques, par la fréquentation des Sacrements, par la conversion de multitudes sans nombre, par le martyre qui refuse de se défendre, et qui pardonne aux bourreaux ;

De l'autre, le désordre d'un Gouvernement qui répond aux processions par des charges de cavalerie et aux cantiques par la mitraille, qui massacre ces multitudes en prières ; qui tue les hommes, qui tue les femmes, qui tue les enfants, qui tue les prêtres ; qui semble être saisi par le vertige des

massacres; qui pille après avoir tué; qui profane les églises, qui y commet d'affreux sacrilèges; qui fait subir à des femmes, dans l'enceinte même du sanctuaire, des traitements et des injures qu'une plume chrétienne se refuse à écrire; qui arrache des autels, pour les traîner dans les rues, les fustiger et les maltraiter, les prêtres revêtus de leurs habits sacerdotaux; qui accumule forfaits sur forfaits, et qui, tandis que ses agents périssent sous le coup de la malédiction céleste, se tourne vers le monde, et, les mains toutes rouges du sang innocent, s'écrie devant des aveugles qui le croient ou des scélérats qui font semblant de le croire: « Je défends l'Ordre, la Religion et la Propriété... » Oh! mon Dieu! mon Dieu! Tout pécheur que je suis, et quoique je ne puisse espérer qu'en votre Miséricorde, il est des moments où j'oserais invoquer sur le monde, dût-elle me briser moi-même comme je le mérite, l'apparition foudroyante de votre Justice!

Maîtrisons cependant, comme le peuple de Varsovie lui-même, maîtrisons les frémissements de notre âme indignée. Souvenons-nous qu'immédiatement après avoir proclamé bienheureux « ceux qui ont faim et soif de la justice » Notre-Seigneur a ajouté aussitôt *Beati miles*, pour prévenir en quelque sorte que cette faim et cette soif ne doit pas aller jusqu'à la colère. Demandons-nous seulement et avec calme, en présence de ces victimes et de ces bourreaux, si Dieu n'est pas visiblement d'un côté, si Satan n'est pas visiblement de l'autre.

Ces choses sont manifestes, ces choses se passent en plein soleil; et cependant il y a des hommes, des hommes qui se croient pratiques, des hommes de bonne foi, qui considèrent encore le Gouvernement Russe comme le protecteur efficace de l'Ordre, comme l'ennemi de la Révolution, comme le représentant le plus pur du principe d'Autorité, et qui comptent toujours sur lui pour être à un moment donné l'appui du Saint-Siège et le défenseur de la

Religion Catholique. O aveuglement profond de l'humaine nature, aveuglement qui va jusqu'au blasphème! Ils veulent que Bélial soit le soutien de Jésus!

Quelques uns qui affectent l'impartialité, qui redoutent, on ne sait pourquoi, les horizons élevés, et qui aiment à regarder les choses par un petit côté, le côté de leur esprit, viennent dire gravement:

« Ne nous occupons pas des Russes: ils ont été trop loin, nous en convenons; mais on doit bien reconnaître aussi que le mouvement Polonais n'a pas été excité par la piété toute pure. N'est-ce pas d'abord l'aspiration à l'indépendance nationale, une aspiration toute humaine, qui a conduit le peuple dans les Eglises? Il ne faut pas confondre les questions. Les Polonais ont voulu avant tout reconquérir leur patrie: et voilà le point de départ.... » — Je l'ignore: mais qu'importe après tout le point de départ? ce qui importe, c'est le point d'arrivée! J'ignore le point de départ, mais ce que je sais, c'est que Dieu se sert des faits et des sentiments de l'ordre naturel pour conduire l'homme à la foi et aux autres grâces de l'ordre surnaturel. C'est en s'adressant au désir tout humain qu'avaient deux monarques de remporter la victoire, qu'il convertit Constantin et son armée au combat du pont Milvius, Clovis et la Monarchie Française à la bataille de Tolbiac. Ce que je sais, c'est que la Providence emploie, pour ranimer la foi des nations, les mêmes moyens que pour la leur donner à l'origine. Ce que je sais, c'est que la Pologne en est, en ce moment, un frappant exemple, et que peuvent le voir tous les yeux qui veulent s'ouvrir!

Ceci est textuel!...

Dieu a montré à ce peuple sa Croix toute puissante, non plus ce labarum de Constantin qu'on portait comme un drapeau de guerre à la tête des bataillons armés, mais la Croix des martyrs, la Croix que l'Homme de douleurs a portée sur son épaule et sur laquelle il a été crucifié, la Croix par laquelle il a vaincu le monde: *Hoc signo vinces...* Non! ce n'est point par *ce signe* que la Pologne vaincra, c'est par cette réalité! Le monde sorti des horreurs du paganisme n'était point mûr pour une doctrine si haute, et il ne pouvait recevoir que le simulacre: *signum*. Il a fallu dix-huit-cents ans de Christianisme; il a fallu en outre pour un peuple catholique l'éducation séculaire du malheur, pour que la réalité pût être acceptée par une Nation entière, et succéder au simulacre; pour qu'on pût passer du signe à la chose, du Labarum, qui est la Croix morte, au Martyre, qui est la Croix vivante; de la Lettre à l'Esprit.

Oui, par cette réalité, *in hac re*, et non point *in hoc signo*, par cette réalité la Pologne vaincra infailliblement. Et ce mot de « vaincre » nous conduit tout naturellement à répondre à une autre objection.

Certains gens, qui conseillent sagement aux Catholiques de Pologne de se réconcilier tout-à-fait avec le Gouvernement Schismatique, s'alarment beaucoup au point de vue de la foi, de voir les Juifs partager le sentiment patriotique, et leur concours être fraternellement accepté par les Polonais.

Loin de s'en alarmer, il nous semble au contraire qu'on devrait s'en réjouir.

Est-ce que notre sainte Religion, tout en nous commandant la détestation pour l'erreur, ne nous a pas ordonné en même temps la charité pour les personnes? Est-ce que même ce n'est pas par la charité et l'amour fraternel, plus que par les arguments, que l'on peut vaincre l'obstination naturelle à ceux qui sont hors de la vérité? . . . D'ail-

leurs la Pologne a fait ses preuves: et elle semble avoir été destinée à convertir les hommes non par individus, mais par peuples entiers. N'est-ce pas elle qui a converti la Lithuanie? N'est-ce pas elle qui a converti la Ruthénie? N'est-ce pas elle qui est en ce moment sur le point de convertir la Bulgarie? . . . Qu'on laisse faire les Polonais. En fait de peuples, ils savent comment il faut s'y prendre pour les convertir. Laissons-les agir à leur guise, encore une fois, avec la postérité de Jacob. Depuis un an, ce peuple accueilli fraternellement par eux, est remué dans ces profondeurs de l'âme où la foi aime à descendre; et si nous en croyons nos informations, depuis un an, plus que depuis un siècle, l'Eglise de Pologne a reçu dans son sein des enfants d'Israël.

XIII.

Quoi qu'il en soit cependant de la portée que nous voyons dans les événements actuels de la Pologne, les diverses considérations que nous avons émises, peut-être avec trop de détail, et qui sont faites, selon nous, pour émouvoir profondément les consciences chrétiennes, ne peuvent absolument être comprises du Gouvernement Russe. Peut-être (et nous l'espérons) ce représentant du glaive brutal finira-t-il par concevoir un jour la toute-puissance du droit et la faiblesse de la force. Mais il sera le dernier à découvrir une chose si claire aux yeux de la foi. Quand les Césars se sont convertis, le monde était déjà chrétien. En ce moment des vérités si hautes ne peuvent être opposées à ce Gouvernement. Il les traiterait de folie, comme on accusait d'être insensés les premiers chrétiens. Descendons, pour nous mettre au niveau de sa diplomatie, à des raisons et à un langage d'un caractère moins élevé. Prenons les faits: il est plus habitué à considérer les faits qu'à discuter les idées.

Quelqu'insensible qu'il puisse être à la puissance morale, ce Gouvernement la voit se dresser si persévèrement devant lui en Pologne, qu'il commence à s'en effrayer. Il ne la comprend pas, et sans doute, comme nous le disons, il sera le dernier à la comprendre; mais il la redoute et il en a une vague peur. Aussi son attitude est-elle incertaine et inquiète. Il n'éprouve aucune résistance matérielle: il maltraite, et les Polonais se laissent maltraiter; il mitraille; et les Polonais se laissent tuer sans faire aucun mouvement séditieux; il massacre femmes et enfants, et les Polonais, race vaillante s'il en fut et chevaleresque, contiennent et répriment tous les instincts traditionnels de leur race et tous les bouillonnements de leur sang: le Gouvernement russe triomphe partout. Et cependant il tremble! Il tremble, et il explique ses victoires comme on explique des défaites.

.III.

Nous venons de lire dans les journaux français un récit officiel des événements du 16 octobre communiqué par le Gouvernement Russe aux feuilles publiques de Varsovie. Rien n'est plus misérablement puéril et plus manifestement mensonger. Ce géant embarrassé dans sa force et dans sa brutalité, fait véritablement pitié. Il se contredit d'une ligne à l'autre. Nous n'avons qu'à transcrire ses propres paroles. Voici comment il raconte la profanation des églises.

« On a dû finalement introduire 30 soldats qui, sans armes, la tête découverte et en faisant le signe de croix, sont entrés dans l'Eglise (Bernardins). Ils y trouvèrent de la résistance matérielle, qui n'a cessé qu'en vue de l'attitude très-énergique de la part de l'officier commandant les soldats. Les mêmes faits ont eu lieu à la cathédrale. En tout 1678 personnes furent arrêtées. »

Ainsi, d'après le récit officiel, 30 soldats, ou plutôt 60 puisque la même chose aurait eu lieu à la cathédrale, ainsi 60 soldats sans armes, ayant trouvé de la résistance matérielle,

ont arrêté 1678 personnes!... Chaque soldat russe désarmé a arrêté 28 Polonais qui ont résisté.

Cela ne se réfute pas; cela se cite. Continuons :

« ... Les résultats de cette lutte se sont bornés à quelques légères contusions. Du reste, il est certain que le sang n'a pas été et n'a pas pu être versé puisque les soldats avaient reçu ordre de ne pas se servir de leurs armes. »

Ah! pour cette fois-ci et sans qu'il puisse s'en défendre, le Gouvernement Russe est pris en flagrant délit de mensonge. Comment pouvait-on ordonner à ces soldats « de ne pas se servir de leurs armes, » puisqu'ils « n'avaient pas d'armes » d'après le récit officiel lui-même. *Iniquitas mentita est sibi.*

Encore une fois, ce colosse, barbare et gauche, fait pitié; et il est difficile d'être sérieux en discutant des documents de cette nature. La main d'un enfant briserait sans effort les fragiles arguments que ce grand Empire de Russie essaie de présenter au monde.

Que l'on compare ces pitoyables explications au noble langage des Evêques, à celui des prêtres de Varsovie, à celui des lettres de toute sorte qui arrivent de la Pologne; qu'on les compare aux choses que nous disons nous-mêmes: ne sent-on pas rien qu'à l'allure, à l'allure du style et à l'allure des hommes, que d'un côté on s'avance timidement sur le terrain mal assuré du mensonge et qu'on y trébuche à chaque pas; tandis que de l'autre on marche sans crainte et d'un pas tranquille sur le sol si plane et si ferme de la vérité!

Ne nous arrêtons pas plus longtemps à discuter le récit du Gouvernement Russe. On ne renverse pas ce qui tombe de soi-même.

XIV.

Nous trouvons cependant dans les débris de ce monument officiel qui s'écroule, quelques fragments bons à conserver. Cette narration constate que le Gouvernement ayant appris que les cantiques prohibés étaient chantés dans les Eglises de Varsovie, envoya aussitôt des régiments dans toutes les directions pour cerner les Fidèles, ainsi rassemblés dans leurs temples et priant; « mais, ajoute le récit, ceux-ci s'échappèrent soit avant, soit après l'arrivée des troupes, par des portes dérobées, à l'exception de ceux qui se trouvaient réunis à l'Eglise des Bernardins et à la Cathédrale. »

Ceci prouve que si les atrocités et les profanations qui ont eu lieu dans ces deux dernières églises n'ont pas également ensanglanté toutes les autres, cela a tenu à des circonstances parfaitement indépendantes de la volonté du Gouvernement Russe.

Or, en de telles circonstances et par des raisons qui tombent sous le sens, le clergé polonais avait pour devoir de fermer, non seulement les églises profanées et ensanglantées, mais aussi toutes les églises de la ville. Ce n'est pas à cause des profanations commises dans deux d'entre elles qu'il devait fermer et qu'il a fermé les autres églises, mais à cause du danger imminent qui dans toutes, sans exception, menaçait la sécurité et la vie des fidèles. Quand une église menace ruine, quand la voûte minée par les pluies risque de s'écrouler sur les chrétiens rassemblés, quand la maîtresse-poutre est à moitié brisée, est-ce que, dans tous les pays, on ne se hâte pas d'interdire ce temple devenu matériellement dangereux? Or, à Varsovie la situation était absolument la même: il y avait péril matériel, péril d'être massacré par les Russes ou traîné dans les prisons, et le

clergé a fait un acte de bon pasteur en empêchant le troupeau de venir s'exposer à tous ces désastres.

S'il n'y avait eu que profanation, le clergé aurait, suivant ce qui est prescrit, interdit provisoirement les deux églises souillées, et les aurait ensuite purifiées et rendues au culte. Mais il y avait danger, et la question devenait toute différente: il fallait non seulement prononcer la fermeture, mais la maintenir jusqu'à ce que ce danger fût passé, c'est-à-dire jusqu'à ce que le Gouvernement eût garanti que ces scènes affreuses ne se renouvelleraient plus. De même, quand un Evêque ferme une église pour cause de ruine imminente, il attend, pour en permettre de nouveau l'accès aux Fidèles, qu'on ait consolidé les murs et rétabli la sécurité.

On blâme le clergé de tenir encore les Eglises fermées: mais n'est-il pas évident que du jour où les Eglises seraient rouvertes, le premier mouvement de la population serait d'y courir à flots pressés et de s'écrier: *Boze codz Polske* « Dieu, qui protèges la Pologne! » et qu'à ces mots les Cosaques se rueraient comme ils l'ont déjà fait sur ces Chrétiens agenouillés? N'est-il pas nécessaire, au préalable, que le Gouvernement garantisse que cela n'arrivera point.

On crie souvent à l'exagération quand on compare la conduite de la Russie à la barbarie du monde payen. Qu'on examine, cependant. Les lois des payens établissaient le droit d'asile; et la justice humaine, s'arrêtant au seuil des temples, n'osait aller y chercher même des coupables et des criminels. La Russie y pénètre aujourd'hui pour massacrer des innocents.

C'est le Gouvernement Russe et non le clergé qui, en réalité, tient en ce moment dans ses mains la clé des Eglises. Il peut les rouvrir quand il voudra. Il n'a pour cela qu'à garantir qu'il ne massacrera point. Mais, jusque là, les temples doivent rester clos et les cloches demeurer silencieuses dans cette ville infortunée, puisqu'appeler les habitants à la prière ce serait les appeler à un danger de mort.

Quelque suffisants, quelque évidents, quelque palpables, pour ainsi dire, que puissent être les motifs religieux de la mesure prise par les Evêques de fermer les églises, les Russes ne craignent pas de dire que c'est là de la Politique. Non ! encore un coup, ce n'est pas de la Politique, c'est de la prudence.

Les ennemis de la vérité sont toujours les mêmes, et le langage de la Révolution despotique qui gouverne le Nord est le même que celui de la Révolution anarchique qui menace le Midi. N'a-t-on pas été de notre temps jusqu'à traiter de « politiques » les mandements des Evêques et même les allocutions et excommunications prononcées contre les adversaires et les persécuteurs de l'Eglise par la bouche sacrée de notre Très-Saint-Père Pie IX.

Une réflexion se présente ici à l'esprit, qui ne nous semble point hors de propos. Pour le Despotisme qui veut tout dominer, pour la Révolution qui veut tout détruire, pour l'un et pour l'autre qui veulent être maîtres non seulement dans les choses qui relèvent des gouvernements humains, mais encore dans les consciences elles-mêmes, un acte est réputé « politique » toutes les fois qu'il s'oppose à « leur politique. » Ainsi à leurs yeux toutes choses finissent peu à peu par prendre ce caractère. Religion : « Politique ; » éducation donnée aux enfants : « Politique ; » manière de se vêtir : « Politique ; » association de Saint-Vincent de Paul : « Politique ; » cantiques chantés dans les églises : « Politique ; » allocutions et excommunications du Saint-Siège : « Politique. » Comme ces gens qu'une altération du foie a pénétrés d'une teinte jaune, et qui croient voir la même couleur sur tous les objets qu'ils regardent, de même ces malades de la politique aperçoivent en toutes choses et dans tout le monde les symptômes morbides et funestes dont ils sont eux-mêmes atteints.

Ceci nous amène à parler des hymnes chantées dans les

églises de Varsovie. Ces hymnes ou cantiques, ont tous été approuvés par la censure ecclésiastique. Aucun ne renferme rien de contraire ni au dogme Catholique, ni à la morale. Néanmoins, comme il s'en trouve dans le nombre dont les expressions poétiques pourraient être interprétées à violence ou à amertume, le clergé, dès l'origine des événements actuels, a fait aisément comprendre à la population qu'elle devait renoncer à les faire entendre, soit dans le lieu de la paix et de la prière, soit dans les processions. Quant aux hymnes chantées aujourd'hui, elles ne renferment rien de pareil. Toutes sont empreintes des plus admirables sentiments chrétiens, et la plupart, loin d'être faites pour la constance, sont depuis longtemps passées dans les mœurs, et remontent assez haut dans l'histoire de la nation.

Vouloir prohiber ces hymnes, c'est vouloir une injustice, c'est vouloir être désobéi, c'est vouloir faire perdre au Clergé toute influence sur la Nation par un acte public de faiblesse vis-à-vis du pouvoir, par un acte anti-polonais, alors que ce Clergé seul a arrêté et contenu, au nom de la Religion, ces multitudes agitées, ce peuple frémissant, dans la rude et catholique voie du martyre.

Si de tels chants devaient être prohibés parce qu'ils nomment la Pologne ou parce qu'ils parlent de la patrie, il faudrait aussi faire entrer les Cosaques dans les temples quand on se borne à célébrer l'office romain, puisque l'Eglise elle-même prie pour la malheureuse Pologne à la fête de Saint-Jean de Canty ; il faudrait également condamner les cantiques inspirés par l'Esprit-Saint lui-même, pour être chantés par les Juifs, du temps de leur captivité. Rien dans les hymnes polonaises n'atteint, en effet, à la force et aux saintes colères des textes inspirés de Dieu ; et l'empereur Alexandre II se montre en ce moment plus exigeant que ne l'était le roi Nabuchodonosor.

Oui, en vérité, la Pologne peut être comparée au peuple

de Dieu quand, dans la période de ses plus grands malheurs, il pleurait sa patrie perdue, et poussait sur le bord des fleuves de Babylone ces sanglots inspirés qui ont retenti jusqu'à nous à travers l'épaisseur des siècles.

Il faut remonter jusqu'à ces époques reculées pour rencontrer une semblable infortune; car dans les temps présents, quelque calamiteux qu'ils puissent être, nous ne connaissons rien qui approche des maux que souffre cette Nation.

En est-il une seule qui depuis près d'un siècle soit persécutée de la sorte? En est-il une seule qui soit abandonnée aussi complètement par la lâcheté des hommes d'Etat? En est-il une seule surtout où il y ait eu, comme chez elle, des millions de catholiques détachés en masse de l'Eglise par la force brutale d'un gouvernement schismatique? En est-il une seule qui soit assurée à l'avance de cesser en un temps donné d'être catholique, non par manque de foi ou manque de courage, mais en quelque sorte fatalement, mécaniquement, par l'effet d'un rouage implacable de cet ordre légal qu'on lui crie si fort de respecter? ¹

Certes, lorsque nous nous exprimons ainsi, notre cœur de Chrétien n'oublie ni la malheureuse Eglise de Naples, ni les diverses parties de l'Italie catholique, violemment et traîtreusement annexées au Piémont, ni bien d'autres églises en souffrance qui auraient à regagner des terrains, perdus hélas! depuis des siècles. Mais les unes possèdent dans leur pays un Nonce du Saint-Siège, les autres ont des Cardinaux de leur nation qui résident à Rome; pour toutes enfin, il y a quelqu'un qui sert de lien et de trait-d'union entre elles et le centre vivant de la Catholicité.

¹ D'après les dernières statistiques publiées par le Gouvernement Russe, la loi sur les mariages mixtes a donné, en 20 ans, 2 millions d'âmes au Schisme, dans les provinces polonaises. Un million en 10 ans! Il suffit d'un simple calcul pour voir en combien de temps la Pologne catholique aura passé au Schisme, en quelque sorte forcément.

La Pologne, cependant, n'est-elle pas privée de tous ces avantages, et la politique anti-chrétienne de la Russie n'a-t-elle pas brisé, sinon tout lien moral, ce qui est impossible, du moins tout lien matériel entre l'Eglise polonaise et le Saint-Siège apostolique? Il n'y a pas un Nonce sur cette terre catholique pour être témoin des persécutions et des maux que subit l'Eglise. Il n'y a personne à Rome qui représente catholiquement ce peuple infortuné auprès du Père commun des Fidèles; ou plutôt il y a quelqu'un, il y a la Russie elle-même dans la personne de son Ministre, qui va colporter partout ses versions officielles (officielles comme le récit que nous avons vu) sur ce qui se passe dans les provinces catholiques du vaste Empire des Czars.

C'est en vain, cependant, que la Russie déploie tant d'efforts et tant d'habileté. Elle se trahit elle-même, et prévient en quelque sorte à l'avance qu'elle n'a d'autre but que de tromper et de faire les ténèbres autour de ses œuvres. Si, en effet, la Russie se refuse avec une telle obstination à recevoir un Nonce du Saint-Siège à Varsovie, n'est-ce pas la preuve évidente de l'iniquité de ses actes, la preuve qu'il se passe chez elle des choses sur lesquelles elle ne veut pas que le Saint-Siège puisse avoir les yeux ouverts? Ce refus si persévérant ne condamne-t-il pas à priori toutes les affirmations qu'elle vient faire, et, avant même qu'elle ait parlé, n'annonce-t-il pas qu'elle va mentir?

Ce que nous disons là n'est ni de l'injure, ni de la diffamation, c'est de la logique et du sens commun.

La Russie comprend bien à la longue qu'on ne peut tromper ainsi la maternelle et infailible clairvoyance de la Papauté; et les énergiques réclamations du Saint-Siège le lui ont rappelé plus d'une fois. Mais, il en faut bien convenir, en arrêtant toute communication directe entre le Pasteur et le troupeau, elle maintient, du moins pour un temps, le Saint-Siège dans un état d'ignorance relativement à ce qui se passe dans ces provinces éloignées. Elle ne fait pas accepter ses versions ou, pour mieux dire, ses inversions officielles, mais elle empêche de voir, de

connaître, de savoir. Elle fait les ténèbres, et par là il a dû arriver que le Saint-Siège, se sentant mal renseigné, aura quelquefois hésité avec raison, et élevé la voix beaucoup plus tard, lorsque, dans l'état normal des choses, et parfaitement instruit de la vérité, il aurait parlé beaucoup plus tôt (1).

XV

Puisque le cours naturel de notre sujet nous amène à parler de l'attitude diplomatique de la Russie, nous voulons, en passant, faire justice d'une des plus habiles et des plus perfides tactiques qu'elle ait jamais employées. Cela nous semble d'autant plus nécessaire, que cette tactique a trompé plus d'une fois des hommes sincères et droits, et même, nous en avons eu la preuve, des esprits d'une trempe peu commune et connus dans le monde pour la fermeté de leur âme et la droiture de leur intelligence.

La porte des chancelleries européennes n'est pas si hermétiquement fermée pour que, même sans fréquenter les antichambres, on ne puisse parfois parvenir à connaître parfaitement ce qui se passe sur tel point donné entre ambassadeurs et ministres. Or voici (et en l'écrivant nous n'apprendrons rien à aucun homme d'État), voici ce que la Russie a osé insinuer, plus ou moins directement, aux diverses cours européennes, ce qu'elle a même eu l'impudence de dire formellement à l'une d'entre elles :

« Si vous intervenez, a-t-elle fait pressentir aux grandes Puissances politiques, mon premier acte sera de noyer la Nation polonaise dans le sang. » « Si vous intervenez, a-t-

(1) Depuis que la première édition de cette brochure a paru à Rome, la Russie, atterrée par la publication de la Lettre du Saint Père, et redoutant sans doute une Encyclique à la Catholicité, a enfin consenti à recevoir un Nonce, non pas, il est vrai, en Pologne, mais à Saint-Petersbourg, c'est-à-dire fort loin du lieu de la persécution. Elle a, en même temps, présenté au choix du Saint-Siège, pour l'archevêché de Varsovie, un vénérable ecclésiastique, l'abbé Féliniski. Malheureusement ces concessions sont plus apparentes que réelles. La Russie change de moyen, mais elle ne modifie nullement le but qu'elle se propose, et sa politique reste constante. En se voyant arracher le masque qu'elle avait coutume de porter, la Russie en prend un autre, qu'elle choisit, pour mieux tromper, tout différent du premier. Ainsi, en ce moment, elle tâche d'annuler par avance l'action du futur représentant du Saint-Siège à Saint-Petersbourg et du futur archevêque de Varsovie. Elle se hâte et redouble ses persécutions avant l'arrivée du Nonce et l'installation du Prélat. Des prêtres sont chaque jour transportés en Sibérie par masses considérables. Il va y avoir un Archevêque, mais il n'y aura plus de Clergé. Pour que le Nonce et Mgr Féliniski puissent réclamer avec fruit contre ce qu'on leur présentera comme des faits accomplis, il faut que la Catholicité tout entière réclame avec eux. La publication du Bref a forcé la Russie à promettre : l'éveil des catholiques de tous les pays, et le cri de la conscience publique peuvent seuls la forcer à tenir. Il faut que l'archevêque, il faut que le Nonce se sentent appuyés par les prières et les paroles de toute la Chrétienté.

elle été capable de faire entendre au Saint-Siège, je jetterai complètement le masque et j'exercerai contre les Catholiques de mes Etats une persécution ouverte comme celle de Décius ou de Domitien. » « Toute intervention, même indirecte, a-t-elle dit aux uns et aux autres, sera comme ces paratonnerres mal faits qui attirent la foudre au lieu de la conjurer. Vous ne pouvez faire que du mal à la Pologne : vous ne pouvez lui faire aucun bien ; et c'est ce bien même que vous pourriez vouloir essayer de lui faire qui tournerait à mal aussitôt, et qui deviendrait pour elle immédiatement la source et l'origine de la plus épouvantable infortune. Si donc vous avez une sollicitude réelle pour cette Nation ; si donc vous voulez protéger efficacement ces Polonais et ces Catholiques, ne dites rien, ne faites rien, et ayez l'air de les oublier. Abandonnez-les, dans leur propre intérêt. Ne parlez jamais des droits politiques de la Pologne, ô Gouvernements de l'Europe, si vous aimez véritablement les Polonais : ne me parlez jamais des droits du Catholicisme dans ce pays, ô chef suprême de l'Eglise, si vous aimez véritablement ces Catholiques. Je suis un souverain barbare ; voyez mon glaive déjà teint de sang, et frémissiez. Ce n'est point vous que je menace ; ce sont ceux-là même que vous aimez. »

Jamais langage plus radicalement satanique fut-il tenu par une bouche humaine. Tourner l'un contre l'autre les sentiments les plus nobles de l'âme ; mettre aux prises deux devoirs également sacrés ; tenter, en un mot, de faire renier la justice par l'amour même qu'on a pour les justes ; c'est là une politique absolument perverse et infâme, telle que peut seul l'inspirer l'Esprit du mal.

Heureusement l'Esprit de sagesse est plus fort et sait triompher des plus redoutables embûches. L'Esprit de sagesse a pour se guider le sentiment de la justice qui éclaire son cœur, et l'enseignement de l'expérience qui éclaire sa raison.

Les souverains de l'Europe se sont, il en faut convenir, laissés tromper par cette tactique de la Russie au Congrès de Paris. Sur les interpellations de lord Lindhurst, lord Clarendon a dû avouer, à sa grande confusion, devant les Chambres anglaises, comment, par suite de cette politique perfide du Gouvernement Russe, le Congrès avait cru ne pas devoir parler de la Pologne, dans l'intérêt même des Polonais.

L'Eglise, qui reçoit de Dieu même la clairvoyance, n'a été abusée en aucun temps par les paroles de la Russie, quoique un tel argument ait été sans doute inventé tout exprès pour elle, tout exprès pour tromper son cœur maternel.

Les diplomates et les Congrès n'avaient, pour se défendre de la ruse moscovite, que les ressources de la prudence humaine. L'Eglise a, pour se préserver de la tromperie des pervers, la prudence même de l'Esprit Saint.

En passant, des points de vue purement rationnels que tout le monde peut apercevoir, à cet horizon des choses éternelles qu'elle seule peut embrasser, elle a compris qu'en aucun cas elle ne pouvait se taire, qu'elle avait pour mission d'élever constamment la voix contre l'iniquité, alors même que la terre entière se tairait, et de protester en face des persécuteurs au nom de la justice du Dieu vivant.

Elle a deviné, en premier lieu, qu'en faisant la menace de persécuter davantage les Catholiques si le Saint-Siège parlait, la Russie, fidèle à son système, proférerait un mensonge; non qu'elle ne soit capable d'un tel forfait, mais parce que (quoiqu'elle s'efforce de le cacher) elle a peur de la publicité, et que rien ne la trouble comme de se voir démasquée et flétrie à la face du genre humain.

L'Eglise s'est souvenue que chacune de ses protestations a fait, pour un temps, reculer le Gouvernement persécuteur de quelques pas, tandis que, dans les moments où par suite

de sa condescendance infinie elle a voulu temporiser et avoir des ménagements, les Russes ont profité de cet instant de répit, et se croyant à l'abri de son regard, ont redoublé d'activité dans leur guerre acharnée contre le Catholicisme.

Enfin, et c'est ici que l'Eglise montre avec évidence son caractère divin, elle sait que la vérité et la justice sont un dépôt sacré dont elle a reçu la garde et dont elle ne peut rien sacrifier, pour quelque considération que ce soit. Elle sait que la justice est supérieure aux justes, parce que la justice c'est Dieu lui-même. Elle sait que si les justes périssent sous la persécution, le Ciel lui-même s'ouvre pour les recevoir, tandis que si le Tribunal établi par Dieu abdiquait et diminuait en quelque sorte la justice sur ce globe en renonçant au droit de parler à tous et de parler en tout temps, ce serait pour la terre un irréparable malheur, car ainsi se trouverait entamé le divin trésor non d'un peuple, mais du genre humain; non d'une époque, mais de tous les siècles. Ce serait la lumière du monde qui s'éteindrait en partie.

Aussi l'Eglise a-t-elle toujours parlé hautement et nettement en face des ennemis de la vérité. Certes, son cœur a gémi douloureusement, lorsqu'elle a vu la persécution violente s'abattre sur ses fils les plus chers; mais elle a mieux aimé les voir périr de cette mort du martyr, qui est l'entrée de la vie éternelle, que de les voir lentement étouffer par les ruses de l'erreur et disparaître peu à peu dans les portes de l'éternelle mort.

Et voilà pourquoi dans la question qui nous préoccupe la vigilance et la courageuse sollicitude de l'Eglise n'a jamais pu être trompée par les sophismes du Gouvernement schismatique de la Russie. Voilà pourquoi Clément XIV et Pie VI ont protesté contre le partage; voilà pourquoi Grégoire XVI et Pie IX ont élevé la voix contre les persécutions; voilà pourquoi la Papauté s'est continuellement dressée, pour flétrir leurs iniquités, devant les Catherine, les Nicolas et les Alexandre.

La conscience de la Chrétienté doit prendre aujourd'hui pour exemple cette constance du Saint-Siège.

« Mais si la conscience chrétienne proteste, s'écrie-t-on, si le monde catholique élève la voix, les Polonais encouragés dans leur mouvement vont se faire massacrer, et la Russie, déçue dans ses espérances, va redoubler de rigueur. »

Non.

Les Polonais seront encouragés, c'est vrai; les Russes seront déçus dans leurs espérances, c'est encore vrai; mais les premiers seront fortifiés et les seconds seront affaiblis: c'est-à-dire que la justice sera plus près de la victoire, et l'iniquité plus près de la défaite. La Russie ne persécutera pas, car elle a peur et elle redoute les regards de l'Europe et de l'univers chrétien.

Et en supposant d'ailleurs qu'elle persécutât comme elle en fait la menace, à la façon de Néron ou de quelqu'un de ces monstres qui occupèrent le trône des Césars, les vrais Chrétiens savent bien que l'Eglise a vaincu par de telles épreuves.

On craindrait une persécution ouverte! mais celle qui existe est-elle donc cachée? Et que pourraient d'ailleurs les Russes faire de plus que ce qu'ils font? Ils tuent, ils massacrent, ils pillent, ils confisquent les biens, ils profanent les Eglises, ils mitraillent les processions... Mais enfin, en supposant qu'ils inventassent des supplices nouveaux, cela ne vaudrait-il pas mieux que la persécution savante et administrative qu'elle emploie depuis si longtemps et qui conduirait insensiblement la Pologne à l'apostasie? La Pologne, de même que l'Eglise, préfère une persécution violente comme celle des Empereurs romains, à une persécution perfide et systématique comme celle des Empereurs de Byzance. La première valut le monde au Catholicisme, la seconde lui fit perdre la moitié de l'Europe!

Ah! sans doute nous sommes dévoués à la Pologne, mais nous aimerions mieux voir ses évêques chargés de

chaînes et confessant la foi, que de les voir libres et acceptant les décisions du Schisme: nous aimerions mieux voir les Polonais martyrs que de les voir apostats. Au corps nous préférons l'âme. Mais, encore une fois, nous ne parlons de ces hypothèses que pour ne rien négliger, et nous croyons que l'intervention du monde chrétien et de la conscience catholique s'élevant comme une grande clameur, est précisément le seul moyen de sauver l'âme et de sauver le corps.

XVI.

La Russie, mécontente du peu de succès qu'elle a auprès de la suprême autorité de l'Eglise, et voyant qu'elle ne peut détacher Rome de la Pologne, fait des efforts d'un autre côté pour détacher la Pologne de Rome.

En Pologne, elle a l'audace de présenter comme provenant du Saint-Siège la situation qu'elle-même a créée: « Tout est rompu entre le Saint-Siège et vous, dit-elle aux Polonais: pourquoi tournez-vous les yeux vers le Midi pour y chercher votre Père? Reportez-les vers le Nord: là est le vrai Père des races slaves et des chrétiens orthodoxes. Rome n'est plus sur les bords du Tibre: la Rome qu'il vous faut, la Rome véritable, est assise aujourd'hui sur les rives de la Newa. »

Nous ne voulons pas répéter tout ce que dit et fait dire la Russie sur ce point. Il nous serait pénible de reproduire, même pour les réfuter, tant d'impostures et de calomnies.

La Pologne ne se laisse pas tromper, et elle est demeurée ferme au milieu des séductions, des menaces et des mensonges. Elle se souvient de tout ce qu'a fait pour elle le Saint-Siège depuis les protestations de Clément XIV et de Pie VI jusqu'à l'allocution de Grégoire XVI et au Concordat de notre Très-Saint-Père Pie IX. Elle vient de lire avec une reconnais-

sance profonde cette lettre, si touchante et si explicite, de Sa Sainteté à feu l'Archevêque de Varsovie. Elle est et veut rester catholique: c'est le plus cher de ses droits, comme c'est aussi le premier de ses devoirs.

La conduite que tient aujourd'hui cette Nation, et l'Adresse présentée au général Lambert, sont certainement la preuve la plus éclatante qu'elle puisse donner de son invincible attachement à notre sainte Religion. Mais, disons-le franchement, cette inébranlable fidélité de la Pologne après une persécution séculaire ne tient-elle pas du miracle?... Pour bien juger cette question, qu'on la transporte ailleurs. Qu'on imagine l'état de choses dont Dieu afflige l'Italie se prolongeant, non pas pendant un siècle, mais seulement pendant vingt ou trente ans: peut-on humainement espérer que la Religion s'y maintiendra comme elle s'est maintenue en Pologne?

Et nous disons cela, non pour placer la Pologne au-dessus de qui que ce soit, non pour faire ressortir ses mérites, qui, après tout, lui viennent de Dieu, mais pour montrer dans toute son horreur la cruelle situation qui lui est faite par les hommes.

Sa constance cependant ne mérite-t-elle pas d'être récompensée? Ne mérite-t-elle pas surtout d'être soutenue par tout ce qu'il y a de puissant et d'honnête en ce monde?

Comme Nation, la Pologne est soumise à deux tentations qui s'adressent à ses côtés le plus vulnérables: nous voulons parler du Schisme russe et de la Révolution.

Le Schisme lui promet la renaissance et même la puissance et l'autorité dans la grande association du panslavisme. Que les Polonais deviennent schismatiques et Russes, et, par la force même des choses, ils arriveront à être les maîtres dans ce vaste pays où aujourd'hui ils sont esclaves. Plus instruits, plus intelligents, plus civilisés que les Russes, ils occuperaient bientôt toutes les places, tous les ministères,

toute la réalité du pouvoir, dès que, par le fait de leur fusion nationale et religieuse avec l'Empire du Czar, ils auraient effacé tous les titres d'exclusion qui les éloignent aujourd'hui des affaires. Ils ne seraient plus des Polonais ni des Catholiques; ils deviendraient les chefs naturels de l'immense horde formée par le panslavisme: et s'ils se souvenaient alors de leur ancienne patrie, ce ne serait que pour châtier l'Europe de son indifférence et de sa complicité d'aujourd'hui. Ils deviendraient les chefs, par cette même raison qui fait que les apostats de l'Eglise deviennent presque partout les chefs de l'hérésie et du désordre, comme s'ils portaient encore dans le mal quelque chose du caractère puissant dont ils avaient été revêtus pour le bien.

D'un autre côté, la Révolution promet à la Pologne son indépendance nationale et politique, si elle veut quitter la Croix pour le glaive ou pour le poignard, et les Eglises catholiques pour les sociétés secrètes. A ce prix les Mazzini, les Ledru-Rollin, et peut-être même des souverains actuellement régnants, lui assurent leur appui, et lui font espérer ses anciennes frontières, et sa gloire des temps passés.¹

Or, nous le répétons, qu'a répondu la Pologne à ces suggestions diverses par lesquelles on essaie de la tenter?

¹ Au moment où nous imprimons ces lignes, il nous tombe sous les yeux une brochure contre le pouvoir temporel du Saint-Père. Elle est écrite par un abbé qui s'appelle Perfetti. Nous y lisons textuellement ceci: « Les diplomates » savent bien que le Czar pourra tout attendre du Pape tant que le Pape aura » quelque chose à attendre du Czar. Quant à la Pologne, qu'elle périsse ou que » Dieu la sauve s'il lui plaît, qu'importe! » C'est le langage ordinaire que ces gens-là tiennent à la Pologne. Mais la Pologne ne les écoute point, se souvenant, avec la mémoire du cœur, de la sollicitude que de tout temps le Saint-Siège a témoignée pour elle; se souvenant de sa ferme attitude, et des protestations énergiques et incessantes qu'il a fait entendre contre ceux qui ont partagé et persécuté la Nation Catholique du Nord. L'histoire dément ces odieuses calomnies qu'on voudrait bien être vraies: et la plupart des paragraphes de notre travail réfutent victorieusement les allégations mensongères de ce Perfetti et de ses pareils.

Elle a répondu en restant catholique et en restant nationale, ce qui chez elle veut dire conservatrice. Elle a répondu à la Révolution en mourant martyr plutôt que de lever le glaive contre l'autorité, même dure et fâcheuse : elle a répondu au Schisme persécuteur et au despotisme, en mourant martyr plutôt que de renoncer à la liberté sacrée d'être une nation et d'être une nation chrétienne.

Devant cette attitude de la Pologne, nous ne pouvons nous empêcher de songer à ces belles et profondes paroles de Tertullien, qui semblent avoir été dictées par la sagesse éternelle :

« La patience, dit ce grand homme, a Dieu pour guide et pour dépositaire. Dieu, répète-t-il, est pour la patience un admirable dépositaire ; si vous remettez entre ses mains une injure, il la vengera ; si un dommage, il le réparera ; si une douleur, il la guérira ; si votre dernier soupir, il vous ressuscitera. Autant que la patience le veut, Dieu se fait son débiteur. » (*De pat. Cap. XV.*)

Mais Dieu ne règne pas seulement dans le ciel : il règne aussi sur la terre . . . Il règne dans la conscience de l'Eglise catholique ; il règne dans l'âme des justes ; et ce tribunal aussi est un tribunal de réparation dont les jugemens font déjà trembler sur ses pieds d'argile le colosse du persécuteur.

XVII.

Quittons cependant ces sublimes horizons des plus hautes vérités du Christianisme vers lesquelles notre cœur et notre pensée s'élèvent malgré nous lorsque nous considérons les grands événements de la Pologne catholique. La conséquence nous fait naturellement songer aux divins principes dont elle découle ; et il nous a été nécessaire, d'ailleurs,

de remonter jusque là pour bien faire comprendre le caractère de ces faits extraordinaires.

Après cet examen approfondi du présent, demandons-nous ce que peut être et ce que doit être l'avenir. La question est grave, et mérite de préoccuper un esprit chrétien.

Cette question, le vieux prince Adam Czartoryski se la posait à lui-même peu de temps avant de mourir : et voici comment il y répondait en s'adressant à sa patrie : « Ne » descends pas, ô ma nation, de cette hauteur sur laquelle » les peuples et les puissants sont forcés de te respecter. » En y restant tu ne perdras jamais de vue le but de tes » espérances, et tu pourras t'en approcher plus sûrement. » Au milieu de tes cruelles douleurs et du désespoir dans » lequel te précipitent la trahison et la violence, rejette les » séductions, repousse les mouvemens déréglés ; ne t'abaisse » pas à des combats indignes de toi, qui ne feraient qu'ac- » croître tes maux, si même ils ne consumaient pas entiè- » rement ta ruine. Souviens-toi qu'il faut plus d'héroïsme » pour aller à la mort en découvrant sa poitrine, que pour » défendre sa vie le glaive à la main. La plus grande force » sur cette terre consiste à ne pas tenir à la vie. Avoir cette » force et en même temps être doux et généreux, étran- » ger à toute idée de vengeance, à tout projet de nuire, » même à son ennemi, c'est la Vertu par excellence et la » véritable raison politique. Ferme surtout ton cœur à » l'orgueil, car il abaisse et avilit les mouvemens les plus » nobles ; mais saches par-dessus tout, ô peuple Polonais, » que c'est dans l'élévation de tes sentimens, dans la gran- » deur de tes vertus, que résident et ta force actuelle et tes » espérances pour l'avenir. Le martyr pour la Foi et la Patrie » annonce toujours la victoire, car il élève la victime égale- » ment devant Dieu et devant les hommes, et couvre de » honte son bourreau ! »

Cette question, le peuple Polonais se l'est posée aussi dans le cours même des événements actuels. En présence du massacre de ses femmes, de ses enfants et de ses vieillards, peut-être a-t-il senti lui monter au cœur quelque sourde tentation de colère et quelque désir de vengeance. Qu'a-t-il fait alors? Il a compris qu'il avait besoin de tous les secours spirituels qui viennent de Dieu par l'intermédiaire de son Église, et il a adressé à son Clergé une lettre touchante, le suppliant de le protéger contre les autres et contre lui-même, et de continuer à conduire le troupeau dans les voies de la justice et de la patience.

L'instinct populaire et la sagesse du politique chrétien se sont donc rencontrés dans la même solution. L'homme d'Etat et de théorie a nommé la Foi et la Vertu, car c'est là le principe. Le peuple a nommé le Clergé, car c'est là la forme visible de la Religion et son expression pratique.

Cette solution est la vraie. Dans la situation, telle que nous l'avons exposée en toute vérité, la Providence place le clergé à la tête du pays, comme elle plaçait jadis à la tête des légions de martyrs les prêtres et les Évêques.

Demeurer spectateur indifférent et neutre de l'universel mouvement qui travaille la Pologne, ce serait pour le clergé abandonner la barque sacrée au moment du péril, ce serait manquer au plus évident et au plus impérieux des devoirs.

Qu'un prêtre catholique quelconque se suppose un instant archevêque de Varsovie dans les circonstances actuelles, et qu'il se demande à lui-même ce qu'il ferait. Resterait-il enfermé chez lui, laissant le peuple entier à la merci des massacreurs et à la merci de lui-même? N'accourrait-il pas, la croix à la main, pour protéger les multitudes chrétiennes par ce signe sacré, ou pour courir les mêmes dangers que ce peuple en prières? N'élèverait-il pas la voix contre les assassins de ces chrétiens désarmés? Ne se tiendrait-il pas constam-

ment mêlé à ce peuple pour le consoler et pour lui apprendre à ne pas se venger? En vérité, nous le demandons, un prêtre, un prêtre catholique, pourrait-il faire autre chose que ce que fait en ce moment le clergé de Pologne?

Dans l'avenir, comme dans le présent, le clergé polonais doit tenir le gouvernail.

XVIII.

Or, pour tenir ce gouvernail il faut aux hommes de ce clergé un point d'appui. Où le prendront-ils? Ils ne le peuvent chercher que dans le Gouvernement Russe, dans le peuple lui-même, ou dans l'Église.

De ces trois solutions il n'en est qu'une seule de moralement et de chrétiennement possible, c'est la dernière. Tout le reste ne serait qu'une vaine et coupable chimère; et c'est ici que le mot de l'empereur Alexandre, « point de rêveries, » peut recevoir sa rigoureuse application. Tout le monde en Pologne, et le clergé en particulier, en est absolument convaincu.

Examinons pourtant dans le détail chacune de ces trois hypothèses.

Si le clergé s'alliait à la Russie avant que celle-ci n'eût réparé ses torts presque séculaires à l'égard de la religion Catholique, ils se séparerait par là même de l'Église, qui ne cesse de réclamer contre l'état de choses actuel. Le clergé a le droit et le devoir de demander ce que l'Église elle-même demande. Faire autrement, s'allier au Gouvernement restant ce qu'il est, et agissant comme il agit, consentir à ne plus protester, ce serait livrer à César ce qui appartient à Dieu, ce serait, en d'autres termes, passer au Schisme et apostasier.

Est-ce que, du temps des Confesseurs de la foi, les

Evêques et les prêtres se conduisaient à l'égard des Empereurs payens ou des Empereurs schismatiques autrement que ne le fait aujourd'hui vis-à-vis du Czar qui se dit orthodoxe, le clergé de la Pologne? Est-ce que, dans des époques plus rapprochées de nous, saint Thomas de Cantorbéry n'a pas été canonisé pour avoir maintenu, au risque et au détriment de sa vie terrestre, ces saintes et courageuses traditions des vrais pasteurs de l'Eglise? . . .

Certes, nous vivons dans une époque où, au milieu de tant de persécuteurs puissants qui s'élèvent ouvertement ou hypocritement contre l'Eglise catholique, il est bon que le clergé tout entier d'un pays donne le spectacle chrétien de la fermeté et d'une résistance pacifique, de la résistance des martyrs, aux injustes exigences du pouvoir politique.

Dieu veuille que la noble conduite que tiennent en ce moment les prêtres et les Evêques de Pologne n'ait jamais lieu d'être invoquée comme exemple! Mais devant l'état présent du monde, peut-on penser sans épouvante à la responsabilité de ces Chrétiens, qui, trop timides par leur nature, ou trop absolus par leurs idées, conseilleraient au clergé polonais de se départir de la ligne qu'il suit avec tant d'héroïsme? Si ce clergé se soumettait purement et simplement à la volonté du Czar, et se rendait, comme l'on dit, à discrétion, sans revendiquer les droits de l'Eglise; si par une interprétation erronée et véritablement impie des textes: « Rendez à César, » et « Obéissez à vos maîtres ; » il sacrifiait, même indirectement, à un respect étroit de la légalité l'attitude qu'il doit avoir toutes les fois qu'on touche à la loi de Dieu; si, sans être apostat, il était seulement faible; s'il ne savait pas dire: *Non possumus* et *Non licet*; peut-on mesurer sans être glacé d'effroi la portée qu'aurait, comme précédent, quelque voilée qu'elle pût être dans la forme, une défection de cette nature?... Et si tels événements, que l'esprit n' imagine que trop, survenaient tout-à-coup en Europe, qui oserait demander aux Evêques et aux prêtres de la Chré-

tienté une conduite différente de celle qu'on aurait conseillée au clergé de Pologne?

Passons à la seconde hypothèse. Elle est également impossible; car il est bien évident que si le Clergé se bornait à prendre son point d'appui et à chercher sa force dans la population elle-même, il ne tarderait pas à être emporté par le hasard du mouvement, à le suivre dans tous les écarts où il pourrait aller, au lieu de le diriger et de le conduire comme il l'a fait jusqu'ici dans les voies de la sagesse et du plus pur christianisme.

Il faut que vis-à-vis du Gouvernement le clergé ne soit point révolutionnaire, car Dieu même le lui interdit; il faut que vis-à-vis du pays il conserve sa popularité, car c'est nécessaire pour le diriger. Il faut qu'il soit ferme en face de tous deux, et puisse résister au despotisme de l'un et aux impatiences de l'autre; mais, ni dans celui-ci, ni dans celui-là, il ne doit chercher son vrai point d'appui.

Le point d'appui dont le clergé de Pologne a besoin, doit être placé plus haut que le Gouvernement et plus haut que le peuple. Il ne peut être que dans l'Eglise. C'est sur cette Eglise « contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront jamais » que le clergé de Pologne peut trouver seulement un appui inébranlable. Ce n'est que par là, par une inviolable union avec la Catholicité toute entière, que le clergé peut demeurer, d'une part, maître du mouvement au milieu du peuple, et, de l'autre, inflexible dans sa foi en face du Schisme et sous le coup de la persécution.

Faute de prendre ou de recevoir par un tel appui une indomptable force, le clergé de Pologne tomberait infailliblement de l'un ou de l'autre côté de l'abîme.

Ce n'est point là une simple supposition spéculative: c'est en quelque sorte une vérité physique que nous exprimons. Quand un homme est attaqué par des forces matériel-

lement supérieures, il tombe nécessairement, à moins qu'il ne cherche en dehors de soi, dans quelque soutien très solide, une force de résistance qu'il ne peut avoir en lui-même, étant homme et étant faible.

XIX.

Ces dernières vérités que nous venons d'exprimer ont une double portée, et nous les disons à la fois pour le dedans et pour le dehors de la Pologne.

Nous les disons pour le dedans, quoiqu'il puisse sembler un peu singulier et malséant de conseiller à des gens qui meurent martyrs de leur religion de demeurer fidèles à l'Eglise.

Nous les disons aussi pour le dehors, nous les disons pour la Catholicité tout entière. Les circonstances, si douloureuses et si décisives, où se trouve l'Eglise de Pologne; la cruelle persécution religieuse qui, sous prétexte de politique, sévit avec une rigueur nouvelle dans ce malheureux pays; l'admirable martyre de la Nation; les dangers qui menacent la foi dans les provinces soumises au sceptre du Czar; le massacre de tant de Fidèles en prières; la profanation de tant de temples et de tant de sanctuaires, imposent à tout Chrétien le devoir de soutenir la Pologne catholique et son clergé par des prières, par des paroles et par des actes. Il faut que ces prêtres courageux comprennent qu'ils ne sont pas abandonnés, il faut qu'ils se sentent soutenus.

L'histoire de notre sainte Religion Catholique nous apprend que, du temps des persécutions, les Chrétiens des divers pays s'envoyaient ainsi mutuellement du courage et des consolations. La faiblesse individuelle de chacun se sentait appuyée et soutenue par la force de tous. Quiconque souffrait comprenait que tous souffraient avec lui et en lui,

et qu'il souffrait pour tous. Il nous reste encore quelques unes de ces précieuses lettres, que s'écrivaient alors ces frères unis dans la douleur et la persécution, de même qu'ils étaient unis dans la foi: *Fratres dilectissimi*, comme ils se disaient les uns aux autres.

Les devoirs n'ont point changé et les circonstances redeviennent les mêmes. Le Saint-Siège l'a bien compris ainsi lorsqu'il a prononcé l'allocution de 1842, celle de 1847, et lorsque tout récemment encore il a écrit à feu l'archevêque de Varsovie Mgr. Fyalkowski la lettre que l'on connaît.

Nous souhaitons que dans la Chrétienté tout le monde comprenne la situation comme l'auguste Chef de l'Eglise.

Nous le souhaitons pour la Pologne et (pourquoi ne le dirions-nous pas?) nous le souhaitons pour la Chrétienté elle-même.

Il nous revient en mémoire, au moment de terminer ce travail, une parole prononcée au Congrès de Vienne par la France légitimiste, monarchique et anti-révolutionnaire de 1815. Cette parole a une portée profonde. « Le partage » qui raya la Pologne de la liste des nations (disait la Note » française) fut en partie la cause *et jusqu'à un certain point* » l'excuse des bouleversements auxquels l'Europe a été en » proie . . . »

Ainsi la Monarchie française, qui avait abandonné la Pologne au moment du partage, confessait en quelque sorte son crime; et, sans absoudre les instruments dont Dieu s'était servi pour punir, reconnaissait pour ainsi dire la justice du châtement. Ah! si Dieu envoyait un jour à sa sainte Eglise les maux et les épreuves dont en ce moment les méchants la menacent, que jamais du moins un seul homme dans la Catholicité tout entière ne puisse prononcer une telle parole, et faire, à propos de l'abandon de la Pologne catholique, le terrible aveu que faisait le représentant de la France au sujet de l'abandon de la Pologne politique!

Que personne ne puisse dire que les Fidèles de telle ou telle nation chrétienne, ayant délaissé ou mal soutenu leurs frères de Pologne martyrs de la foi, la Providence, par un juste retour, leur envoie à eux-mêmes la persécution et le malheur. *In quo enim iudicio iudicaveritis, iudicabimini*, a dit un jour la Parole éternelle.

C'est parce que nous sommes profondément pénétré du devoir qui incombe à chacun dans les circonstances actuelles, que nous, écrivain français, tout-à-fait étranger à la Pologne, mais Catholique profondément dévoué à l'Eglise, nous avons cru devoir exposer en toute vérité devant le monde Chrétien la grave question que nous venons de traiter.

XX.

Que la Conscience Catholique juge maintenant cette cause, et qu'elle prononce dans ce débat. « Qui que vous soyez, dirons-nous à chacun de ceux qui viennent de nous lire, qui que vous soyez, lecteur inconnu, lecteur chrétien et catholique, qui que vous soyez, ô notre frère en Jésus-Christ, faites ce que nous avons fait nous-même, c'est-à-dire interrogez-vous maintenant dans les profondeurs sacrées de votre âme; et, en présence de l'injustice et de la cruauté des bourreaux; en présence du droit légal, du droit religieux, du droit absolu des victimes en prières que les persécuteurs égorgent; en présence de cette Nation toute entière qui donne à l'univers étonné le grand exemple de faire comme Nation ce que les saints martyrs faisaient comme individus; en présence de Dieu, qui vous a commandé de faire pour votre prochain ce que vous voudriez qu'on fit pour vous-même, demandez-vous ce que personnellement vous devez faire dans la position, grande ou petite, où la

Providence vous a placé. Consultez Dieu, ne consultez que lui seul, et alors Notre-Seigneur lui-même vous répondra. Ce qu'il vous dira, faites-le. S'il vous dit de prier, priez. S'il vous dit de parler, parlez. S'il vous dit d'agir, agissez. *Quodcumque dixerit vobis, facite.* »

Nous n'avons point d'autre conclusion.

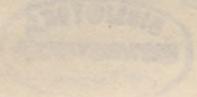


F I N.

Providence vous a placé. Consultez Dieu, ne consultez que
lui seul, et alors Notre-Seigneur lui-même vous répondra.
Ce qu'il vous dira, laissez-le. S'il vous dit de prier, priez. S'il
vous dit de parler, parlez. S'il vous dit de s'asseoir, asseyez-vous.
Ces paroles sont toutes de Dieu, et toutes de bon conseil.

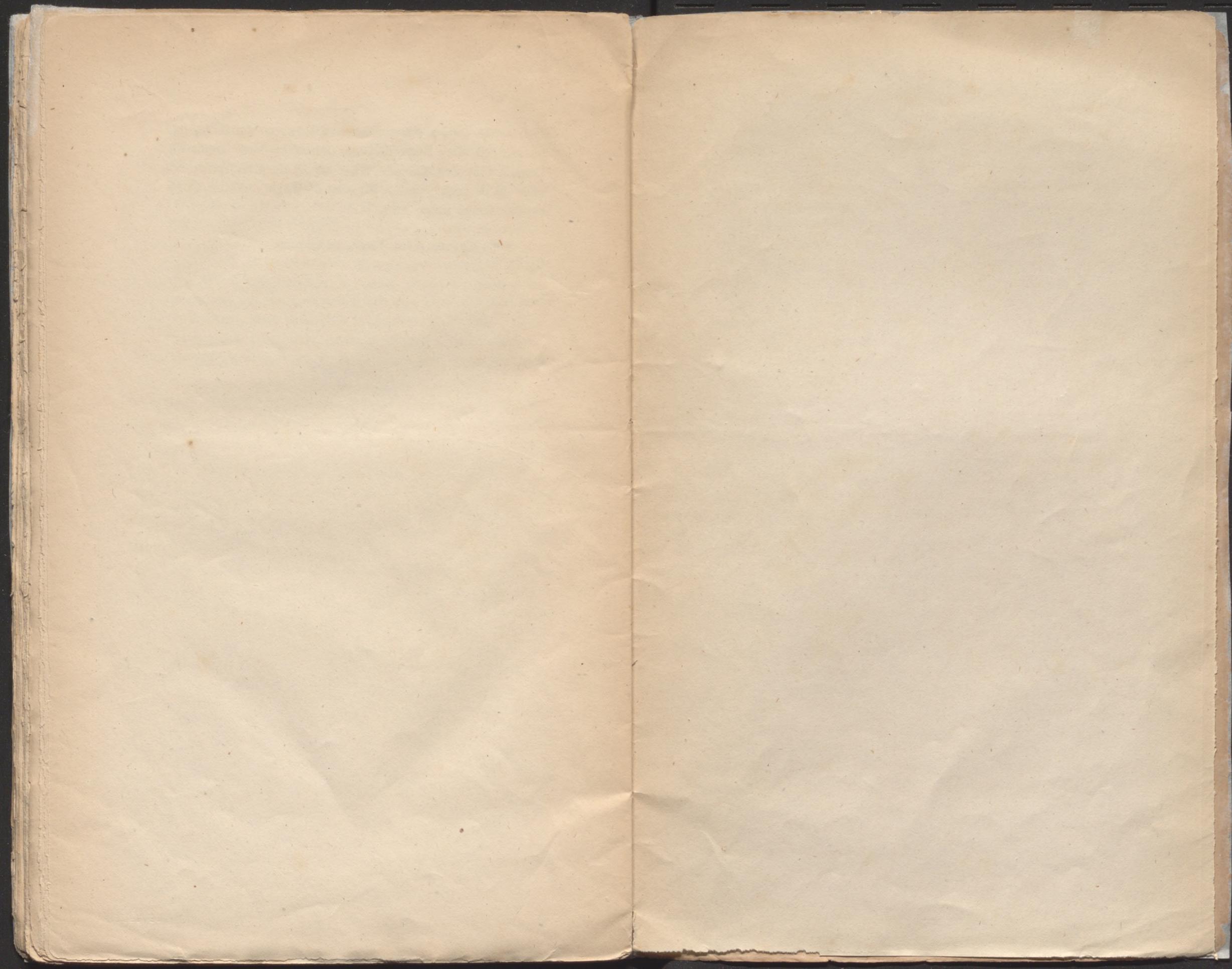
Vous n'avez point d'autre conclusion.

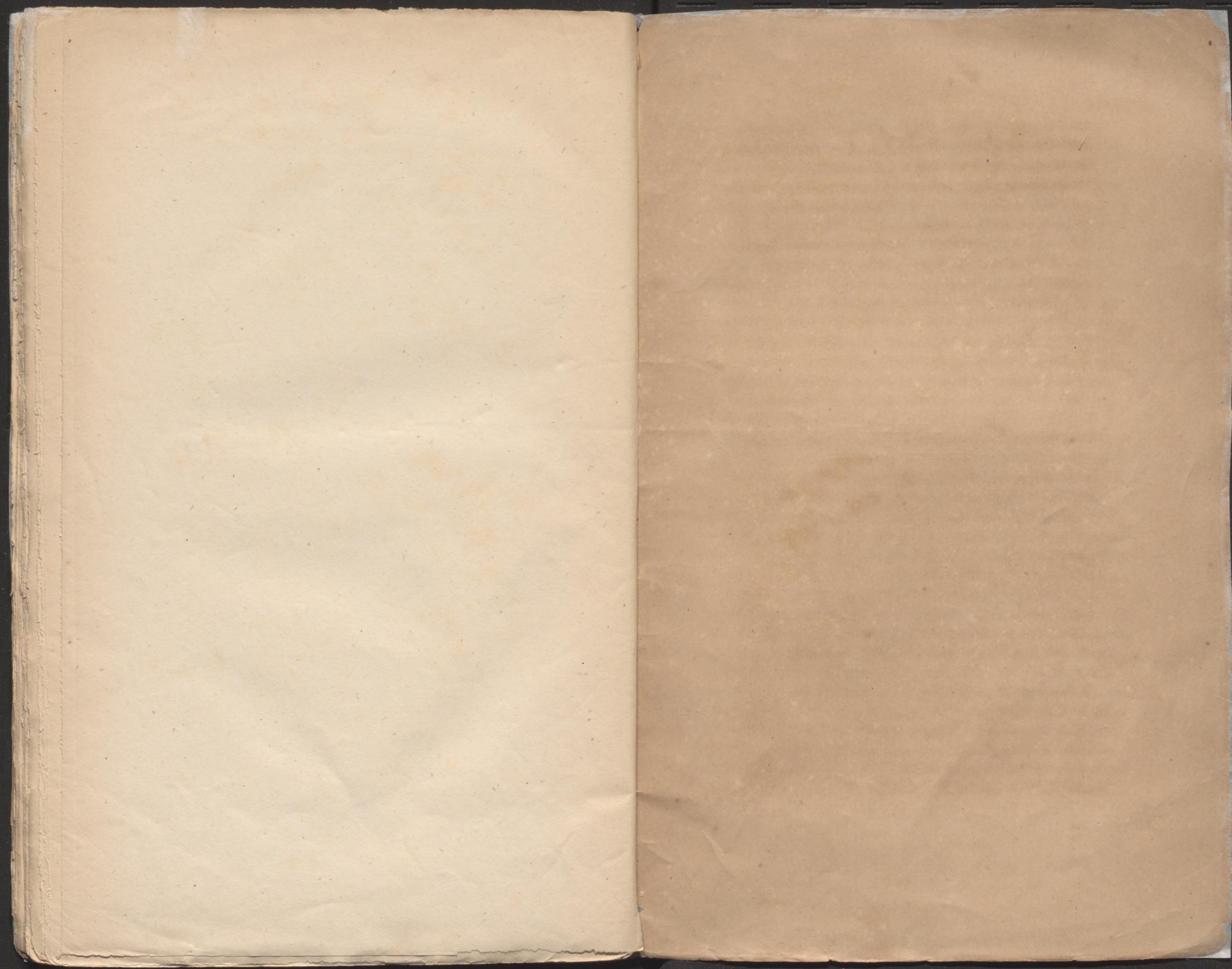
Il n'y a point de milieu entre la prière et le silence.
C'est-à-dire, entre la parole et le silence.
C'est-à-dire, entre la parole et le silence.
C'est-à-dire, entre la parole et le silence.



XX
111

Quel est le Dieu qui nous a créés?
C'est Dieu, le Dieu qui nous a créés.
C'est Dieu, le Dieu qui nous a créés.
C'est Dieu, le Dieu qui nous a créés.





221735

Biblioteka Główna UMK



300020868743

FLORENCE

IMPRIMERIE LE MONNIER.